



# **ENSEIGNER L'ALLEMAND EN FRANCE ?**

**CONTEXTE ET RAISONS**

**ETAT DES LIEUX**

**MESURES A PRENDRE**

**Mars 2017**

# POURQUOI ENSEIGNER L'ALLEMAND EN FRANCE ?

<b>Introduction</b>	<b>page 2</b>
<b>I Langues dans le monde</b>	<b>page 4</b>
Classement des langues dans le monde par les professeurs Calvet	page 4
Liste des langues les plus influentes par George Weber	page 5
Classement des langues par centralité de The Global Language Network	page 6
Baromètre Calvet des langues du monde	page 7
<b>II Langues en Europe</b>	<b>page 8</b>
Les langues les plus parlées de l'Union Européenne Eurobaromètre 237	page 8
Les Européens et leurs langues Eurobaromètre 386	page 9
Les langues les plus apprises en Europe	page 10
<b>III Commerce extérieur de la France</b>	<b>page 11</b>
Les principaux pays clients et fournisseurs de la France	page 11
Les soldes bilatéraux les plus importants	page 12
L'importance du commerce avec les pays frontaliers	page 13
Cumul import-export par langue des partenaires commerciaux de la France	page 14
<b>IV Tourisme</b>	<b>page 15</b>
Les principaux pays émetteurs dans le monde	page 15
Le tourisme mondial et le tourisme international en France	page 16
Chiffres clés du tourisme en France	page 17
<b>V Emploi</b>	<b>page 18</b>
Emploi en France en 2016	page 18
Emploi en France les 3 années précédentes	page 19
Les langues demandées en Rhône-Alpes	page 20
Les langues les plus demandées en Rhône-Alpes par branche	page 21
Travailler à l'étranger : les pays qui recrutent	page 22
Etude sur les langues dans les entreprises à l'international	page 23
ELAN : Incidences du manque de compétences linguistiques	page 26
<b>VI Jumelages</b>	<b>page 30</b>
Les communes jumelées de France	page 30
<b>VII Etude prospective</b>	<b>page 31</b>
Les langues de l'Union Européenne en 2025	page 31
<b>VIII Traités, textes officiels bilatéraux</b>	<b>page 33</b>
Plus de 50 ans d'engagements politiques franco-allemands	page 33
<b>IX Enseignement des langues vivantes en France</b>	<b>page 37</b>
Tour d'horizon : des textes à la réalité	page 37
Rapport de l'Inspection Générale sur les sections bilangues et les sections européennes	page 39
Pétition pour le maintien des sections bilangues et des sections européennes	page 47
Propositions une politique des langues diversifiée	page 48
<b>X Enseignement de l'allemand</b>	<b>page 50</b>
Etat des lieux de l'apprentissage de l'allemand en France	page 50
Exemples de documents de l'ADEAF	page 53
<b>Conclusion : ce que l'ADEAF demande</b>	<b>page 55</b>

## Introduction

Les éléments à prendre en compte pour définir une politique d'enseignement des langues vivantes sont nombreux, et les premiers auxquels on pense ne sont pas forcément les seuls, voire les plus pertinents.

Quoi de plus logique que de donner la priorité à des langues mondiales, au premier rang desquelles l'anglais ? Mais **comment mesurer l'importance d'une langue au niveau mondial** ? Par le nombre de personnes la parlant... mais s'agit-il de locuteurs natifs ou de locuteurs l'ayant apprise ? N'est-il pas plus judicieux de se pencher sur le poids économique et/ou politique des langues ? Sur leur rayonnement par traduction ? Les critères sont nombreux et la recherche donne les classements des pages 4 à 7. **L'allemand est systématiquement parmi les langues sinon les plus parlées, du moins les plus influentes au niveau mondial.**

La proximité géographique joue également un rôle déterminant, langue du voisin le plus immédiat ou le plus important : la mondialisation est sur toutes les lèvres, mais **l'intensification des échanges se fait d'abord de façon intra-régionale**. Pour la France, c'est du côté de **l'Union Européenne** qu'il faut regarder en priorité, et les instances européennes publient régulièrement des Eurobaromètres sur les langues parlées et apprises au sein de l'Union, à retrouver des pages 8 à 10. **L'allemand, première langue maternelle et l'une des langues les plus apprises, est d'une importance capitale** : Japonais, Chinois et Américains la font d'ailleurs apprendre à leurs étudiants soucieux de s'implanter en Europe.

Une donnée s'impose également pour le choix des langues à enseigner : les chiffres du **commerce extérieur**, afin de déterminer celles qui sont **les plus utiles à l'économie notre pays**, en particulier la langue de nos clients... et là encore, **l'Allemagne arrive largement en tête** comme on le voit des pages 11 à 14.

Côté activité économique, une activité indelocalisable par excellence est **le tourisme**, et si **les Allemands** ne sont pas les plus nombreux, ce sont eux qui **dépensent le plus en France** selon les données officielles des pages 15 à 17.

Commerce extérieur et tourisme ont placé l'Allemagne en première place, mais c'est sans surprise l'anglais qui est le plus demandé dans **les offres d'emploi**, suivi de **l'allemand en 2ème place**, assez loin devant les autres langues. Cependant, ce sont les pays germanophones qui ont déposé le plus d'offres d'emploi à l'étranger publiées sur le site de Pôle Emploi.

Une étude plus approfondie sur la région Rhône-Alpes donne une idée plus précise encore des besoins réels en **langues vivantes** dans leur **grande variété**, ainsi que dans la **diversité des branches professionnelles** où des besoins en langues étrangères sont exprimés. Toutes ces données sur l'emploi sont réunies des pages 18 à 22.

Afin de mieux cerner les besoins économiques en langues, deux études sont jointes à ce dossier des pages 23 à 29 : une étude de l'IMUS sur **l'utilisation des langues vivantes dans les entreprises**, quelles langues pour quelles utilisations, et une étude de l'Union Européenne pour chiffrer les pertes économiques dues aux déficits linguistiques des entreprises, qui donne là aussi un aperçu des langues les plus utiles et de leurs contextes d'utilisation.

Mais l'utilité économique d'une langue ne peut être la seule raison de l'apprendre, et l'héritage de l'histoire d'une part avec la réconciliation, doublé d'un véritable regain d'intérêt d'autre part depuis 1989 montrent bien que **les liens d'amitié entre la France et l'Allemagne** sont absolument uniques et sans comparaison possible, comme en témoignent les chiffres des **communes jumelées** page 30.

Une étude prospective montre pages 31 et 32 que **l'importance de l'allemand pour l'Europe, donc pour la France, ne diminuera pas à l'avenir.**

Les autorités politiques de nos deux pays ne s'y sont pas trompées, qui ont lié la France et l'Allemagne par de **nombreux traités, accords et feuilles de route** qui ont identifié **l'enseignement de la langue du partenaire comme la meilleure façon de préparer l'avenir.** Ces documents sont rassemblés pages 33 à 36.

Un tour d'horizon des évolutions récentes de l'enseignement des langues vivantes, en particulier au collège, prouve que **la réalité n'est malheureusement pas à la hauteur des engagements pris**, à lire pages 37 et 38.

**Les seules mesures structurelles qui constituaient la politique des langues au collège ont en effet été mises à mal.** Un rapport commandé à **l'Inspection Générale** pour étudier des scénarii pour accompagner leur suppression a d'ailleurs parfois tourné au **plaidoyer pour ces structures que sont les bilangues et les sections européennes**, de larges extraits se trouvent dans les pages 39 à 46.

La **pétition de notre association** pour le maintien de ces **sections bilangues et des sections européennes**, à lire page 47, a d'ailleurs rencontré un gros succès.

De **nombreuses mesures**, pas toujours coûteuses, peuvent constituer la base d'une politique d'enseignement des langues ambitieuse et efficace, sous la forme d'un inventaire non-exhaustif dans les pages 48 et 49.

Des données chiffrées donnent ensuite une **image de l'état actuel de l'enseignement de l'allemand** en France pages 50 à 52, et font apparaître l'urgence de nouvelles actions et la nécessité d'une campagne de communication de grande ampleur.

**Notre association** prend sa part dans la communication en faveur de l'enseignement de l'allemand et dans la diffusion des informations sur l'offre unique du réseau franco-allemand, en passant principalement par l'intermédiaire des enseignants d'allemand, comme en témoignent les **documents** pages 53 et 54.

En guise de **conclusion**, page 54, nous rappelons ce que notre association demande, ce que nous jugeons **indispensable à une politique de diversification des langues enseignées en France** dans laquelle l'allemand doit gagner en importance **dans l'intérêt des élèves et de notre pays.**

## Classement des langues dans le monde

par les professeurs Louis-Jean et Alain Calvet

Rang	Nombre de locuteurs 1ère langue	Nombre de locuteurs 1ère et 2e langue	Classement du poids des langues
1	Mandarin (937 M)	Mandarin (1120 M)	Anglais
2	Espagnol (332 M)	Anglais (480 M)	Français
3	Anglais (322 M)	Espagnol (320 M)	Espagnol
4	Bengali (189 M)	Russe (285 M)	<b>Allemand</b>
5	Hindi/Ourdou (182 M)	Français (265 M)	Japonais
6	Arabe (175 M)	Hindi/Ourdou (250 M)	Néerlandais
7	Portugais (170 M)	Arabe (221 M)	Arabe
8	Russe (170M)	Portugais (188 M)	Suédois
9	Japonais (125 M)	Bengali (185 M)	Italien
10	<b>Allemand (98 M)</b>	Japonais (133 M)	Danois
11	Français (80 M)	<b>Allemand (109 M)</b>	Islandais

Source : « les langues vont-elles disparaître ? Une durée de vie imprévisible » in La Recherche avril 2009 pp. 31-35, (tableau p. 33).

## Liste des langues les plus influentes

par George Weber

George Weber classe en 1997 **les 10 langues les plus influentes** en tenant compte de six critères : la langue maternelle (4 points maximum), la langue seconde (6 points maximum), le pouvoir économique des pays utilisant une langue (8 points maximum), nombre de domaines majeurs de l'activité humaine dans lesquels la langue est importante (8 points maximum), nombre de pays et leur population utilisant une langue (7 points maximum), prestige socio-culturel d'une langue (4 points maximum + 1 point si la langue est langue officielle des Nations Unies).

1. Anglais (37 points)
2. Français (23 points)
3. Espagnol (20 points)
4. Russe (16 points)
5. Arabe (14 points)
6. Chinois (13 points)
7. **Allemand** (12 points)
8. Japonais (10 points)
9. Portugais (10 points)
10. Hindi/Ourdou (9 points)

12 ans plus tard, il estimait son classement toujours valable à condition de faire remonter le chinois-mandarin de plusieurs places.

Source : "The World's Ten Most Influential Languages" in Language Today (Vol. 2, Dec 1997)

## Classement par “centralité”

par The Global Language Network

The global language network, projet du [MIT Media Lab Macro Connections group](#) en collaboration avec [Aix-Marseille Université](#), [Northeastern MoBS](#), et [Harvard University](#), mesure l'importance des langues par leur « centralité » en étudiant le nombre de publications dans chaque langue, avec les traductions de et dans cette langue.

Language	Centrality	Translations From	Translations To	Speakers (M)	GDP per cap. (\$)
English	0.89803531	1225237	146294	1500	32952.6547
French	0.29695532	216624	238463	200	15102.6723
German	0.26334749	201718	292124	185	38268.2796
Italian	0.09374308	66453	59830	70	30623.23002
Russian	0.08565274	101395	82772	278	15487.10985
Spanish	0.08539987	52955	228910	500	16776.62409
Japanese	0.04398496	26921	130893	132	34739.655
Dutch	0.03955701	18978	111371	27	40518.21274
Latin	0.03404642	19240	362	0	0
Swedish	0.03363697	39192	71688	10	40265.44121
Danish	0.03020216	21239	64799	6	37151.508
Hungarian	0.02802628	11256	54989	15	18671.78872
Czech	0.02775867	17202	64442	12	27062.243
Serbo-Croatian	0.02696108	12743	45036	23	12907.51385
Hebrew	0.02361634	9889	10961	10	30975.092
Polish	0.02271051	14104	76720	43	20326.46424
Ancient Greek	0.02250273	17342	22	0	0
Portuguese	0.02105229	11390	74721	290	11852.91735
Arabic	0.01588606	11884	12488	530	8719.562565
Chinese	0.01396375	13337	62650	1575	9206.985379

Source : <http://language.media.mit.edu/rankings/books> consulté le 1er mars 2017

## Baromètre Calvet des langues du monde

Ce baromètre prend en compte 11 facteurs : nombre de locuteurs, entropie, véhicularité, langue officielle, traduction langue source et traduction langue cible, prix littéraires internationaux, articles Wikipedia, indice de développement humain, taux de fécondité et taux de pénétration Internet.

Quand tous les facteurs sont pondérés à 1, le classement est le suivant :

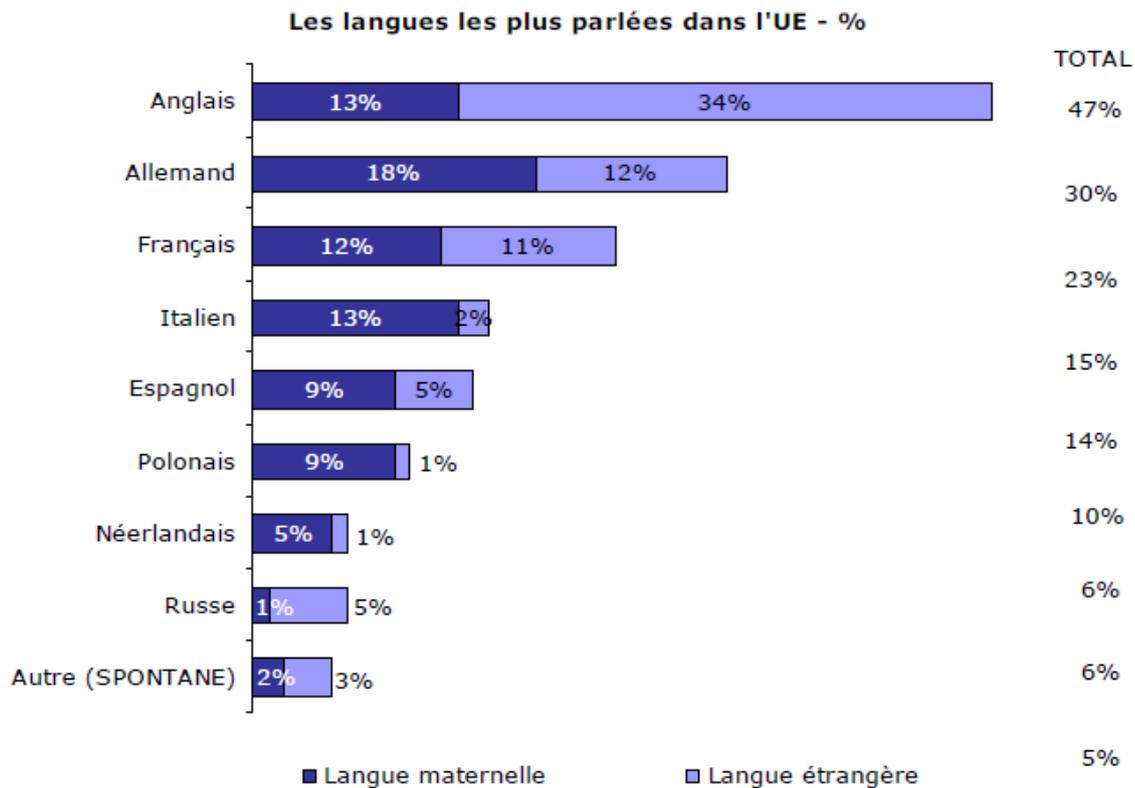
Rang	Langue	Score
1	<a href="#">anglais</a>	9.062
2	<a href="#">espagnol</a>	7.806
3	<a href="#">français</a>	7.733
4	<a href="#">allemand</a>	6.987
5	<a href="#">russe</a>	6.335
6	<a href="#">japonais</a>	6.187
7	<a href="#">néerlandais</a>	6.138
8	<a href="#">italien</a>	6.131
9	<a href="#">portugais</a>	5.97
10	<a href="#">mandarin</a>	5.964
11	<a href="#">suédois</a>	5.543
12	<a href="#">turc</a>	5.321
13	<a href="#">norvégien</a>	5.232
14	<a href="#">polonais</a>	5.2
15	<a href="#">danois</a>	

Source : <http://wikilf.culture.fr/barometre2012/> consulté le 1<sup>er</sup> mars 2017

## Extrait de l'EUROBAROMETRE SPECIAL 237

### *Les Européens et les langues en 2005*

Publication de la Commission Européenne



## Extraits du résumé de l'EUROBAROMETRE SPECIAL 386

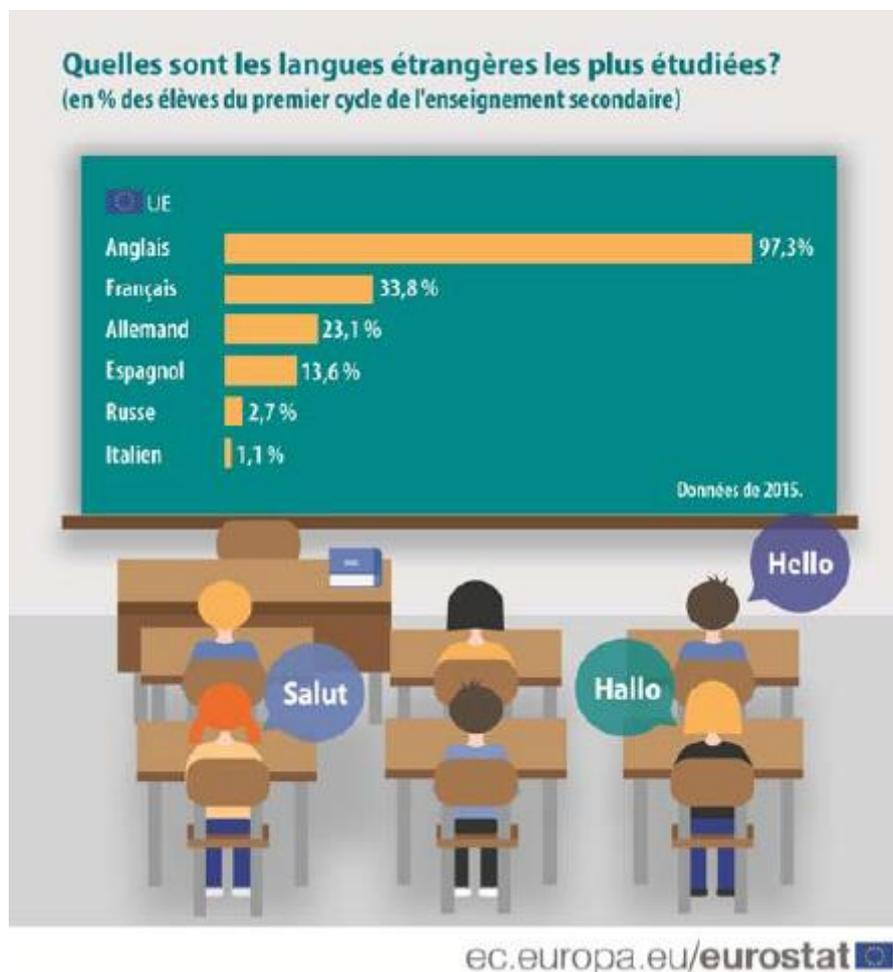
### *Les Européens et leurs langues en 2012*

#### Publication de la Commission Européenne

- Pour la population européenne, **la langue maternelle la plus parlée est l'allemand** (16%), suivie de l'italien et de l'anglais (13% pour chacune des langues), puis du français (12%), et enfin de l'espagnol et du polonais (8% pour chacune des langues).
- Les **cinq langues étrangères les plus parlées** restent **l'anglais** (38%), le **français** (12%), **l'allemand** (11%), **l'espagnol** (7%) et le **russe** (5%).
- La **majorité des Européens parlant anglais, allemand, espagnol et russe** comme langue étrangère, **estiment** que **leurs capacités linguistiques dépassent le niveau élémentaire**. Les évaluations des capacités linguistiques sont similaires à celles obtenues lors de l'enquête en 2005.
- Les deux tiers des Européens (67%) considèrent l'anglais comme l'une des deux langues les plus utiles pour eux. **Les langues considérées ensuite comme les plus utiles sont les suivantes : l'allemand (17%)**, le français (16%), l'espagnol (14%) et le chinois (6%).
- Parmi **les langues considérées comme utiles, le français et l'allemand sont chacun cités par 20% des Européens**, l'espagnol par 16% et le chinois par 14%. Environ quatre Européens sur cinq (79%) considèrent l'anglais comme la langue la plus utile pour l'avenir des enfants.

## Publication de l'Union Européenne sur l'apprentissage des langues vivantes

L'anglais, le français et l'allemand : trois premières langues étrangères étudiées dans l'UE



L'**anglais** est, dans une vaste majorité d'États membres, de loin la langue étrangère la plus répandue au premier cycle du secondaire. En particulier, tous les élèves suivent des cours d'anglais au Danemark, à Malte et en Suède.

Le **français** est l'une des deux principales langues étrangères étudiées par tous les élèves au Luxembourg et est également la première langue étrangère étudiée en Irlande (par 60,4% des élèves) et en Belgique (52,8%). En outre, le français est la deuxième langue étrangère la plus étudiée au premier cycle de l'enseignement secondaire dans neuf États membres, les proportions les plus élevées d'apprenants étant enregistrées à Chypre (89,2%), en Roumanie (83,6%), au Portugal (66,6%), en Italie (65,4%) et aux Pays-Bas (55,6%).

En plus d'être appris par tous les élèves au Luxembourg, l'**allemand** se classe en deuxième position dans huit États membres, les proportions les plus élevées étant relevées au Danemark (73,6%), en Pologne (69,2%) ainsi qu'en Slovaquie (53,6%).

L'apprentissage de l'**espagnol** est populaire notamment en Suède (43,9%) et en France (39,0%), alors que le **russe**, la seule langue non-UE assez couramment étudiée, se classait deuxième dans les trois États baltes – Lituanie (66,2%), Estonie (63,6%) et Lettonie (59,7%) – ainsi qu'en Bulgarie (16,9%).

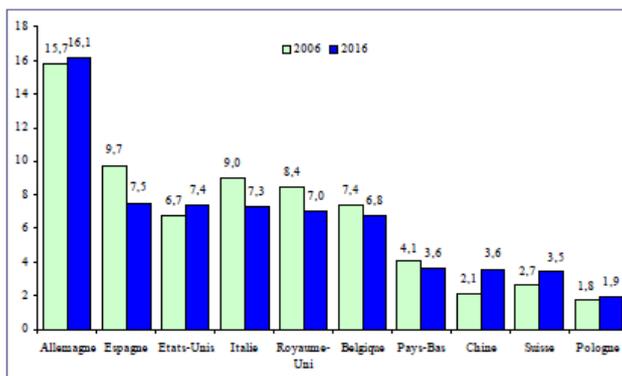
Source : Communiqué de presse Eurostat 33/2017 du 23 février 2017

## Extraits de *Le commerce extérieur de la France en 2016*

par le département des statistiques et des études économiques des Douanes et droits indirects



### 2 - ANALYSE « PAYS » 2-7. Parts des principaux clients (en % du total des exportations)



Source : Douanes – Données estimées FAB

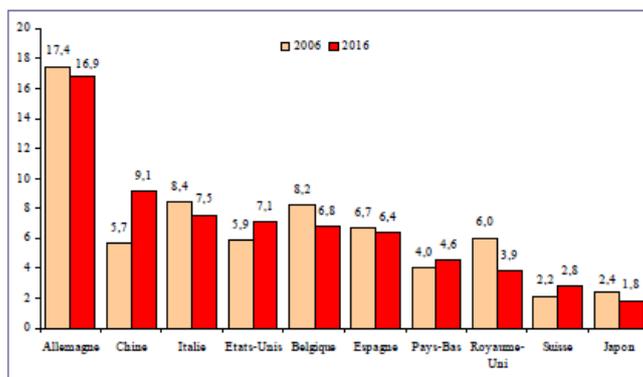


DGDDI / Département des Statistiques et des Etudes Economiques

Page 12



### 2 - ANALYSE « PAYS » 2-8. Parts des principaux fournisseurs (en % du total des importations)



Source : Douanes – Données estimées CAF



DGDDI / Département des Statistiques et des Etudes Economiques

Page 13

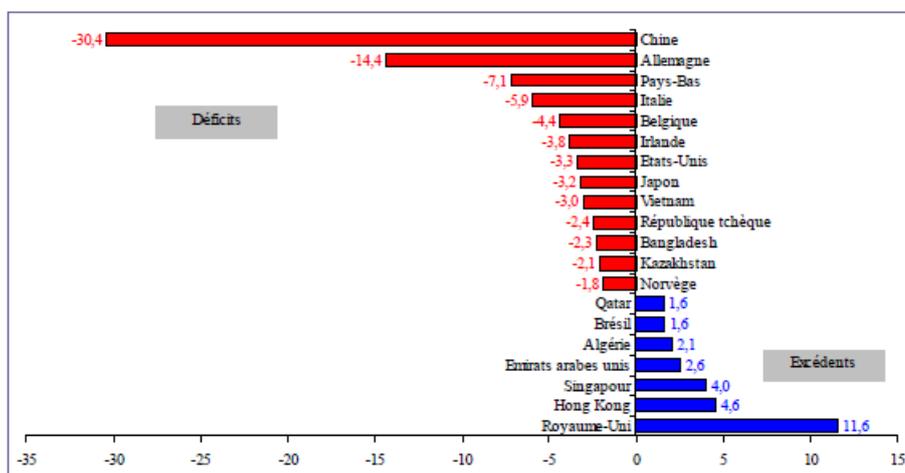
## Extraits de *Le commerce extérieur de la France en 2016*

par le département des statistiques et des études économiques des Douanes et droits indirects



### 2 - ANALYSE « PAYS »

#### 2-11. Soldes bilatéraux 2016 : principaux excédents ou déficits (en milliards d'euros)



Source : Douanes – Données estimées CAF/FAB



DGDDI / Département des Statistiques et des Etudes Economiques

Page 18

Avec une réelle urgence à rééquilibrer notre balance commerciale avec l'Allemagne

## Extraits et copie extraite de *Chiffre du commerce extérieur, Etudes et éclairages N° 71 janvier 2017*

### Près de la moitié des échanges réalisés avec les pays frontaliers

*La France réalise près de la moitié des flux commerciaux avec les pays frontaliers, en cohérence avec les « modèles dits de gravité ». Les échanges avec les pays voisins s'effectuent majoritairement dans le cadre d'échanges intra-branches notamment dans l'automobile et les biens intermédiaires. Bien qu'il soit prépondérant, le poids des frontaliers tend à diminuer, surtout au profit de l'Asie qui bénéficie d'une croissance plus dynamique.*

### Les échanges de la France sous le signe de la proximité

Les principaux partenaires de la France sont majoritairement des pays européens, notamment frontaliers avec lesquels elle réalise près de la moitié des échanges. En effet, les « modèles de gravité » expliquent que l'intensité des échanges entre les pays dépend notamment de la distance séparant les deux pays et de leur taille. La géographie devient donc un élément central d'explication des échanges bilatéraux. Ainsi, l'Allemagne, de par son poids dans le commerce mondial et sa frontière commune avec la France, constitue le premier partenaire français.

Dans leurs versions augmentées, ces modèles de gravité sont enrichis d'autres déterminants : l'appartenance à une union monétaire, une langue commune, des liens historiques et culturels, etc. Le Royaume-Uni, qui ne fait pas partie de la zone euro, occupe ainsi, en tant que partenaire de la France, un rang plus lointain (5<sup>ème</sup> client et 8<sup>ème</sup> fournisseur de la France) que l'Espagne et l'Italie (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> partenaires de la France). Au contraire, la Suisse figure en bonne place parmi les partenaires de la France, du fait probablement de sa proximité géographique et linguistique.

Une parenté culturelle (langue commune, histoire) favorise également les échanges commerciaux, comme c'est le cas avec l'Afrique (6% des exportations et 5% des importations). L'indice d'intensité relative des échanges franco-africains est ainsi plus élevé que celui calculé pour l'Allemagne (graphe 2).

En revanche, le poids des échanges avec l'Asie et l'Amérique est relativement faible au regard de l'importance de ces deux zones dans le commerce mondial. Cependant, la place de l'Asie et notamment de la Chine, dans les échanges de la France, ne cesse de croître.

### Lente diminution du poids du commerce transfrontalier

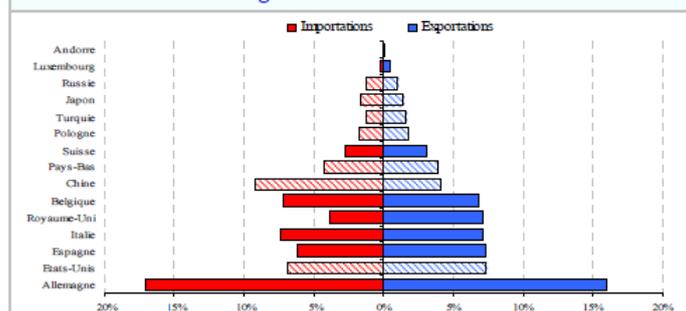
La libéralisation des échanges (accords commerciaux multinationaux ou bilatéraux), les progrès logistiques et l'abaissement des coûts de transport contribuent à diminuer le poids des pays frontaliers dans le commerce de la France.

Au cours des dix dernières années, on assiste à une lente érosion du poids des frontaliers dans les échanges de la France. Les exportations vers ces pays représentent 48 % des ventes françaises en 2015 (contre 55 % en 2005) et les importations 46 % des achats (contre 51 % en 2005).

Ce recul vaut moins pour l'Allemagne que pour les autres pays frontaliers. En effet, le poids de l'Allemagne est quasi stable depuis dix ans (près d'un sixième à l'exportation comme à l'importation) alors que celui des

autres pays frontaliers diminue de 40 % à 32 % pour les exportations et de 33 % à 28 % pour les importations.

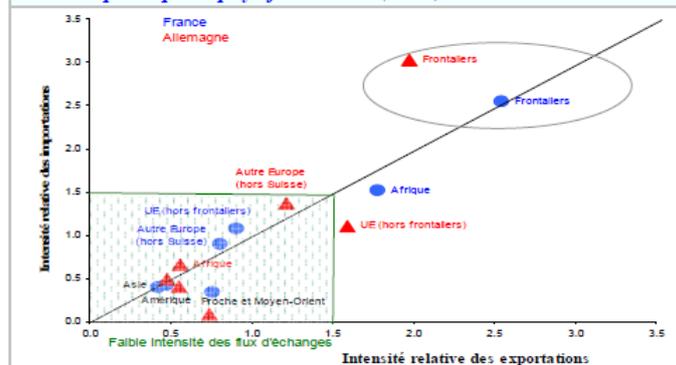
### 1 Poids des principaux partenaires et des pays frontaliers dans les échanges de la France en 2015



Source : Douanes

Légende : - les pays frontaliers (couleur unie)  
- les pays non frontaliers (couleur hachurée).

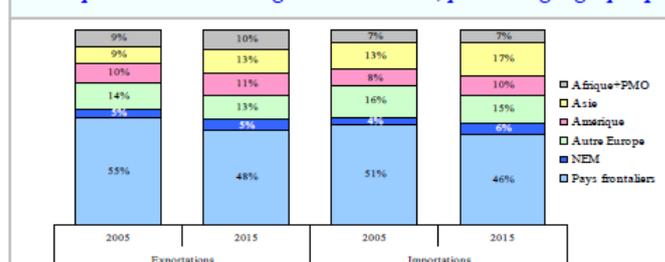
### 2 Intensité relative des échanges de la France et de l'Allemagne avec les principaux pays frontaliers (2014)



Source : Base Chelem (CEPII)

Guide de lecture : Cet indicateur permet de comparer les échanges croisés d'un pays avec chacune des zones partenaires, en tenant compte du poids de celles-ci dans les échanges mondiaux. Les intensités relatives des échanges sont fortes (>1,5) avec leurs pays frontaliers pour la France et l'Allemagne. Elles le sont également avec l'Afrique dans le commerce français, tandis que celles avec l'Asie et l'Amérique sont faibles.

### 3 Répartition des échanges de la France, par zone géographique



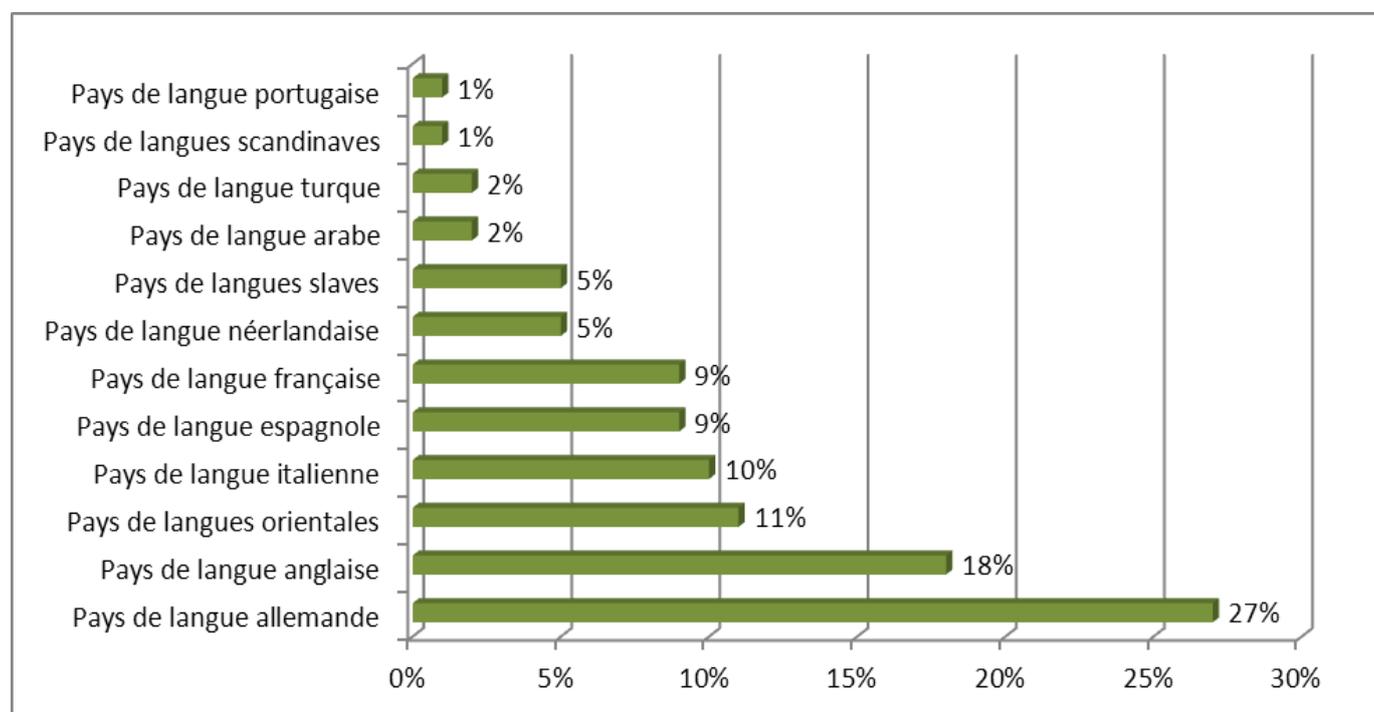
Source : Douanes

## COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE

Répartition par langue des échanges – importations et exportations

avec les 20 principaux partenaires commerciaux de la France

Cumul de novembre 2015 à octobre 2016 en % du total des échanges



- (1) Langues scandinaves = suédois
- (2) Langues slaves = russe, polonais, tchèque
- (3) Langues orientales = chinois, japonais

Source : <http://lekiosque.finances.gouv.fr>

## PRINCIPAUX PAYS EMETTEURS DU TOURISME MONDIAL



Parmi les dix premiers marchés émetteurs du monde, la Chine se détache nettement, avec des dépenses de 165 milliards de \$US. Les dépenses des chinois en tourisme ont monté de 28% au cours du 2014. Les Etats-Unis ont dépensé 112 milliards de \$US (+7%), tandis que l'Allemagne occupe le troisième poste avec 92 milliards de \$US.

Le Royaume-Uni, La Fédération russe, le 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> marché émetteur respectivement, ont affiché des chiffres de dépenses plus modérés (58 et 50 milliards de \$US).

Source : <http://www.planetoscope.com/tourisme/414-nombre-de-touristes-dans-le-monde.html> au 1<sup>er</sup> mars 2017

Copies extraites de *Memento du tourisme 2016*

Direction Générale des Entreprises  
Ministère de l'Économie et des Finances

## 1 - Le tourisme dans le monde

## Classement des pays selon les arrivées de touristes internationaux

Rang	Pays	Arrivées de touristes internationaux (en millions)						Évolution 2015/2014 (en %)	Part des arrivées mondiales (en %)		
		1980	1990	2000	2010	2014 (r)	2015 (p)		1980	2015	
1	1	France	30,1	52,5	77,2	77,6	83,7	84,5	0,9	10,6	7,1
2	2	États-Unis	22,5	39,4	51,2	60,0	75,0	77,5	3,3	7,9	6,5
3	3	Espagne	22,4	34,1	46,4	52,7	64,9	68,2	5,0	7,9	5,7
18	4	Chine <sup>1</sup>	3,5	10,5	31,2	55,7	55,6	56,9	2,3	1,2	4,8
4	5	Italie	22,1	26,7	41,2	31,4	48,6	50,7	4,4	7,8	4,3
52	6	Turquie	0,9	4,8	9,6	26,9	39,8	39,5	-0,8	0,3	3,3
9	7	Allemagne	11,1	17,0	19,0	28,3	33,0	35,0	6,0	3,9	3,0
7	8	Royaume-Uni	12,4	18,0	23,2	23,3	32,6	34,4	5,6	4,4	2,9
8	9	Mexique	11,9	17,2	20,6	20,3	29,3	32,1	9,4	4,2	2,7
nd	10	Russie	nd	nd	19,2	15,9	29,8	31,3	5,0	nd	2,6
27	11	Thaïlande	1,9	5,3	9,6	22,0	24,8	29,9	20,4	0,7	2,5
5	12	Autriche	13,9	19,0	18,0	20,1	25,3	26,7	5,6	4,9	2,3
28	13	Hong Kong	1,7	6,6	8,8	24,6	27,8	26,7	-3,9	0,6	2,3
25	14	Malaisie	2,1	7,4	10,2	15,0	27,4	25,7	-6,3	0,7	2,2
16	15	Grèce	4,8	8,9	13,1	8,6	22,0	23,6	7,1	1,7	2,0
nd	16	Japon	nd	nd	4,8	10,9	13,4	19,7	47,1	nd	1,7
nd	17	Arabie saoudite	nd	nd	6,6	16,2	18,3	18,0	-1,5	nd	1,5
6	18	Canada	12,9	15,2	19,6	12,5	16,5	18,0	8,7	4,5	1,5
13	19	Pologne	5,7	3,4	17,4	10,9	16,0	16,7	4,6	2,0	1,4
nd	20	Pays-Bas	nd	nd	10,0	9,5	13,9	15,0	7,8	nd	1,3
Total des 20 pays <sup>2</sup>			179,9	286,0	457,0	530,3	697,7	730,1	4,6	63,2	61,5
Total monde			284,8	436,1	675,7	950,0	1 134,1	1 186,2	4,6	100,0	100,0

<sup>1</sup> Hors Hong Kong et Macao.<sup>2</sup> Hors nd.

Source : Organisation mondiale du tourisme.

## Le tourisme international en France - 6

## Déplacements des visiteurs internationaux

Classement des 20 principaux pays clients en 2015 selon le nombre d'arrivées et de nuitées

	Rang selon le nombre d'arrivées de			Rang selon le nombre de nuitées des touristes
	Touristes	Excursionnistes	Visiteurs	
Royaume-Uni	1	7	5	1
Allemagne	2	3	2	2
Belgique	3	1	1	3
Italie	4	5	4	4
Espagne	5	4	6	6
Suisse	6	2	3	7
Pays-Bas	7	8	7	5
États-Unis	8	9	9	8
Chine	9	10	10	10
Portugal	10	12	11	11
Australie	11	31	14	13
Luxembourg	12	6	8	17
Bésil	13	13	12	14
Canada	14	11	13	12
Algérie	15	36	16	9
Suède	16	16	15	16
Japon	17	20	18	22
Maroc	18	14	17	15
Danemark	19	22	20	18
Russie	20	19	19	20

Source : DGE, Banque de France, enquête EVE.

Copie extraite de **CHIFFRES CLES DU TOURISME 2016**

Direction Générale des Entreprises

Ministère de l'Économie et des Finances

Le tourisme international en France  
en 2015

## ■ Les arrivées, nuitées et recettes par continent

Continent de résidence	Arrivées de touristes (en millions)	Nuitées de touristes (en millions)	Arrivées d'excursionnistes (en millions)	Recettes* (en milliards d'euros)
Europe	67,0	422,3	112,7	31,7
Union européenne (28)	59,6	379,2	87,0	26,8
Zone euro (18)	44,5	277,6	82,0	20,9
Amérique	7,1	59,6	3,3	4,4
Asie et Océanie	7,6	58,5	2,0	3,6
Afrique	2,8	36,8	0,9	1,7
<b>Ensemble des visiteurs internationaux</b>	<b>84,5</b>	<b>577,2</b>	<b>118,9</b>	<b>41,4</b>

\* Touristes et excursionnistes. Champ : Tourisme international en France métropolitaine. Les territoires ultramarins ont accueilli environ 400 000 touristes étrangers en 2014.

Source : DGE, Banque de France, enquête EVE.

## ■ Les arrivées, nuitées et recettes, principales clientèles

Pays de résidence	Arrivées de touristes (en millions)	Nuitées de touristes (en millions)	Arrivées d'excursionnistes (en millions)	Recettes* (en milliards d'euros)
Royaume-Uni	12,2	78,9	4,2	4,5
Allemagne	11,5	76,0	22,1	6,5
Belgique et Luxembourg	10,8	62,9	36,0	5,5
Italie	7,6	42,5	9,8	3,2
Espagne	6,1	32,1	10,2	2,3
Suisse	6,0	32,0	25,0	3,9
Pays-Bas	5,1	37,1	3,1	2,1
États-Unis	3,6	30,5	1,9	2,4
Chine**	2,2	13,2	0,7	1,0
Australie	1,3	9,2	0,1	0,7

\* Touristes et excursionnistes. \*\* Hors Hong Kong et Macao.

Source : DGE, Banque de France, enquête EVE.

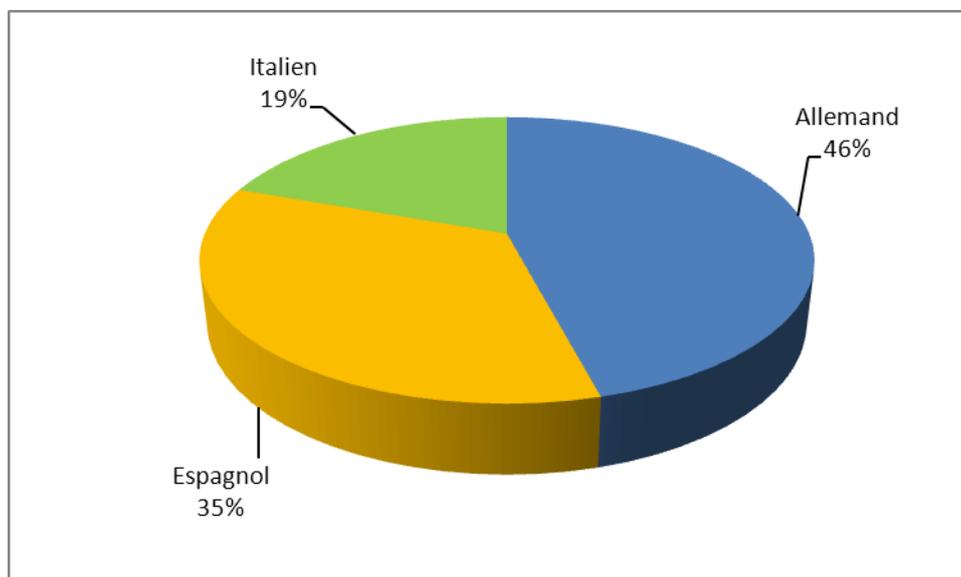
Bien noter que l'Allemagne arrive en tête pour les recettes

## LANGUES LES PLUS DEMANDEES POUR L'EMPLOI EN FRANCE

### I- Nombre d'offres d'emploi collectées dans lesquelles sont demandées des connaissances en langues étrangères en dehors de l'anglais

langues demandées	nombre d'offres d'emploi	pourcentage du total
Allemand	8.142	46 %
Espagnol	6.133	35 %
Italien	3.465	19 %
<b>Total</b>	<b>17.740</b>	<b>100 %</b>

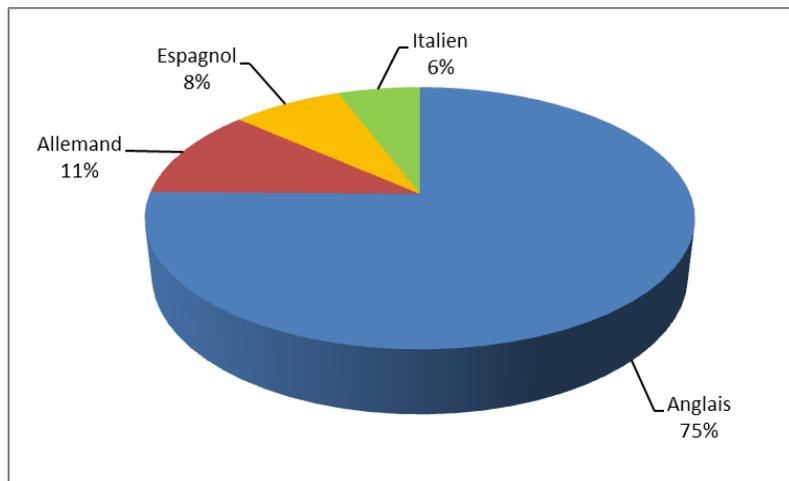
### II- Répartition des 3 langues les plus demandées en dehors de l'Anglais



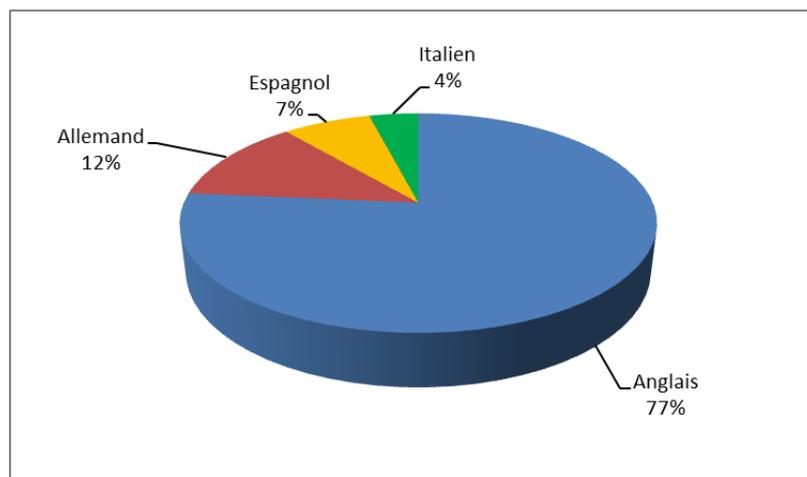
Source : Recherche effectuée du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016 limitée aux 3 langues les plus demandées en dehors de l'Anglais sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

## LES 4 LANGUES LES PLUS DEMANDEES POUR L'EMPLOI EN FRANCE

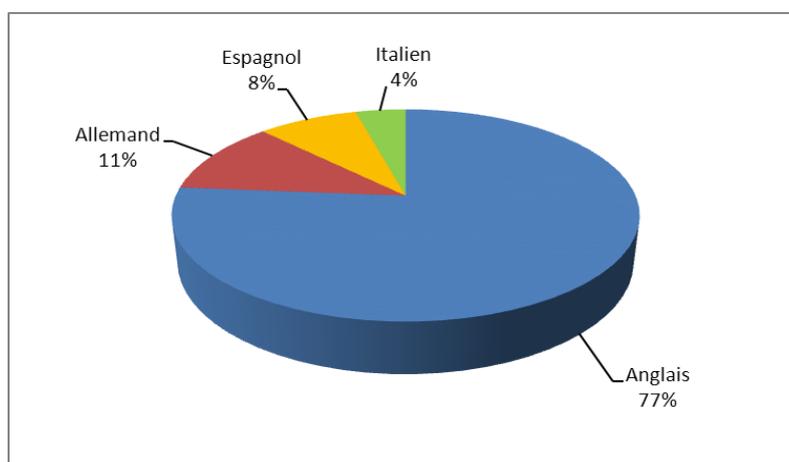
*Statistiques et évolution sur les 3 dernières années.*



**Année 2013**



**Année 2014**



**Année 2015**

Source : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

## LANGUES LES PLUS DEMANDEES POUR L'EMPLOI DANS LA REGION RHÔNE-ALPES

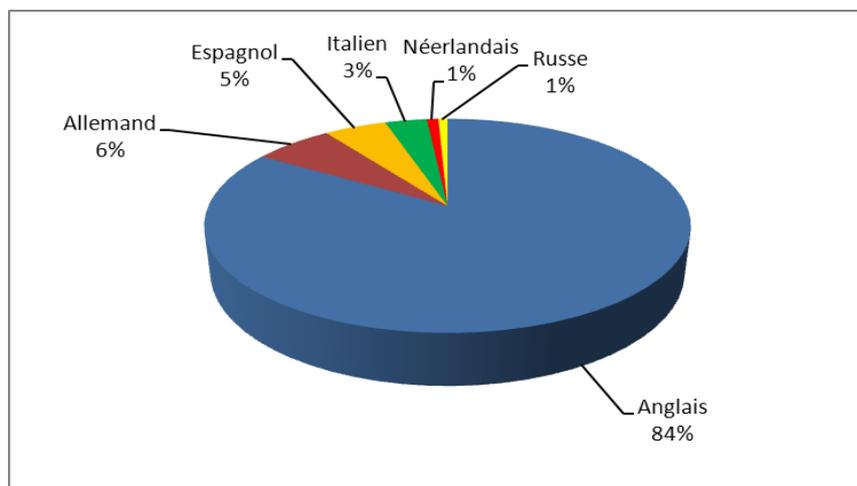
### I- Nombre d'offres d'emploi collectées par langue étrangère demandée

Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Néerlandais	Russe
10.433	785	616	415	114	90

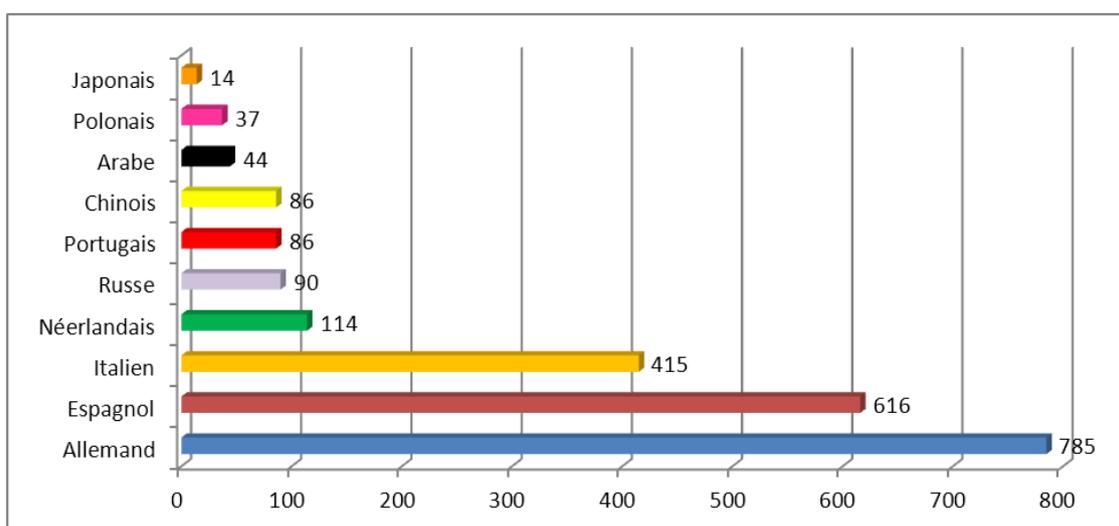
Portugais	Chinois	Arabe	Polonais	Japonais	Suédois
86	86	44	37	14	10

Turc	Tchèque	Danois	Norvégien	Grec
8	5	5	2	2

### II- Répartition des 6 langues les plus demandées



### III- Les 10 langues les plus demandées en dehors de l'Anglais en nombre d'offres d'emploi



Source : recherche effectuée du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016 sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

## LANGUES LES PLUS DEMANDEES EN RHÔNE-ALPES PAR BRANCHE PROFESSIONNELLE

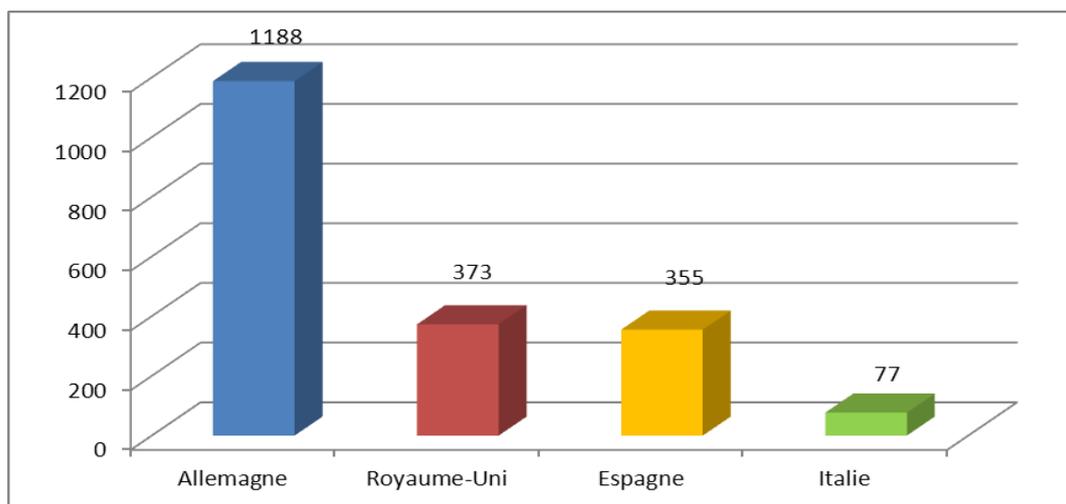
### Répartition selon les emplois proposés des 4 langues les plus demandées

Emplois offerts	Total Région Rhône-Alpes			
	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien
<b>Commerce :</b>				
- responsable commercial	196	30	12	13
- assistant commercial	1.128	179	112	100
- vente en boutiques	29	4	4	5
- grande distribution	29	1	0	0
<b>Emplois administratifs :</b>				
- accueil, standard	505	13	10	5
- secrétariat	654	73	60	57
- assistant(e) de direction	118	13	4	3
- comptabilité, gestion, finances	420	23	13	14
- droit	44	4	1	2
- traduction	27	17	3	3
- télétravail	55	9	15	7
<b>Industrie :</b>				
- recherches, études, projet, documentation technique	524	14	8	7
- ingénieurs et techniciens supérieurs	623	22	10	3
- production	138	11	3	5
- installateur / conducteur de machine	98	8	8	0
- maintenance	228	11	5	10
- contrôle qualité, SAV	288	15	6	3
- gestion des stocks, logistique	216	17	8	10
- autres : ressources humaines, relations publiques, conseil, communication, plannings	197	12	16	12
<b>Informatique : saisie ou maintenance</b>	670	31	35	12
<b>Transports : marchandises ou voyageurs, transports routiers ou aériens, douanes, transports en commun, assistance</b>	340	30	21	20
<b>Tourisme, hôtellerie, restauration : cuisine, service en salle ou en bar, réception en hôtel ou camping</b>	1.736	49	38	36
<b>Enseignement, soutien scolaire et formation professionnelle</b>	1.062	169	194	64
<b>Animation, spectacles, encadrement de jeunes</b>	335	15	4	9
<b>Graphisme, imprimerie, édition, journalisme</b>	56	4	2	2
<b>BTP, architecture, immobilier</b>	169	4	2	3
<b>Sécurité</b>	40	0	0	0
<b>Emplois familiaux ou de collectivité</b>	415	4	19	7
<b>Médical et paramédical</b>	58	3	3	3
<b>Agriculture, agronomie et environnement</b>	10	0	0	0
<b>Armée</b>	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>10.433</b>	<b>785</b>	<b>616</b>	<b>415</b>

Source : recherche effectuée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016 sur <http://www.pole-emploi.fr>

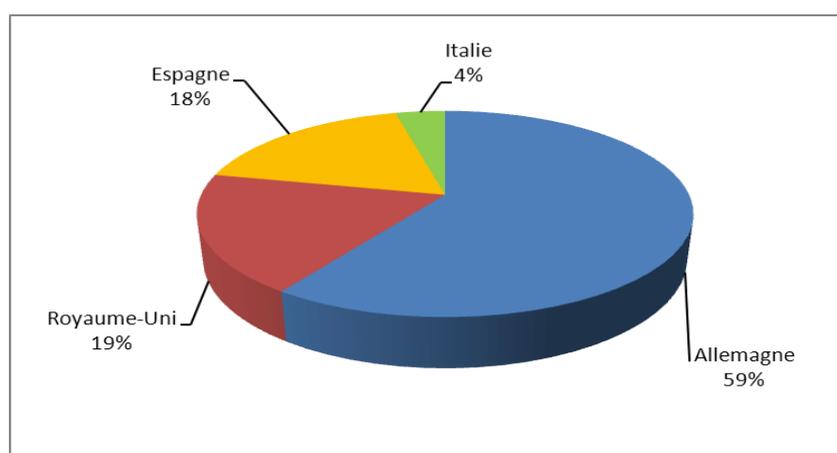
## OFFRES DE PAYS ETRANGERS SUR POLE EMPLOI

### Nombre d'emplois offerts dans les pays dont les langues sont enseignées en France.



\* s'ajoutent les offres d'emploi venant du Luxembourg, où l'allemand est demandé dans l'économie et les entreprises, soit 5.072 emplois offerts sur l'ensemble de l'année.

### Répartition des offres d'emplois par pays en %



Source : recherche effectuée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

## Extraits de *PRATIQUE DES LANGUES* *DANS LES ENTREPRISES EVOLUANT A L'INTERNATIONAL*

### Comment adapter notre enseignement en langue aux attentes des entreprises ?

Institut de Management de l'Université de Savoie

#### 1.2. Objectifs

[...]- Objectif stratégique : déterminer et enseigner les langues dont les entreprises ont et auront besoin.

#### 1.4.1. L'étude quantitative

- 95 diplômés entre 2002 et 2006 des formations qui ont intégré l'IMUS ont répondu à un questionnaire expédié par Nathalie Sauron du Club des Entreprises.
- 1.400 entreprises installées en France ayant une activité internationale, ont reçu un questionnaire par mail, et ont répondu avec un taux de 7%, soit 113 réponses.
- Commentaire des résultats avec l'aide de M. Paul Françon, Professionnel des Ressources Humaines et intervenant extérieur en diagnostic humain à l'IMUS.

#### 1.4.2. L'étude qualitative

Ont été contactés par téléphone à l'aide d'un guide d'entretien 10 responsables des ressources humaines, directeurs commerciaux ou directeurs export, de 10 entreprises : 9 du Club des Entreprises (Tivoly, Staubli, Somfy, Altimax, Apache, Maped, Siegwark, Salomon, Parker) et l'entreprise Marex,

#### 1.5. Fiabilité

Il ressort de ces enquêtes une forte cohérence des résultats entre l'étude qualitative et l'étude quantitative. De même on observe une forte cohérence entre l'étude des résultats des questionnaires adressés aux entreprises et celle des résultats adressés aux anciens élèves. On peut donc espérer une certaine fiabilité des résultats finaux, malgré la taille réduite de l'échantillon.

## 2. Synthèse des résultats

Il apparaît un fort besoin des employeurs en personnel formé aux langues étrangères.

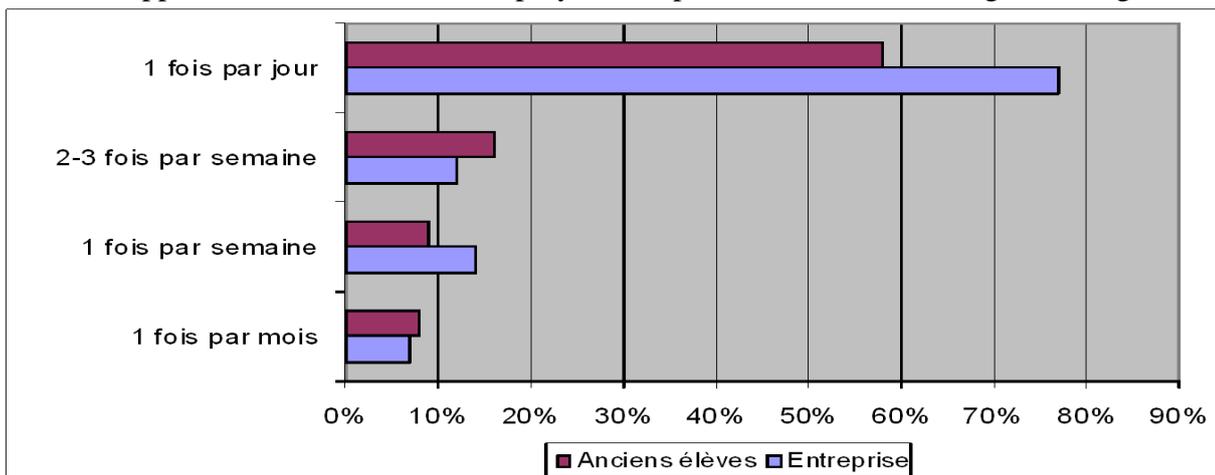


Fig. 1 : Fréquence d'utilisation des langues étrangères chez les anciens élèves et les entreprises sondées

81% des entreprises et 78% des anciens élèves sondés déclarent devoir recourir au moins 2 fois par semaine à au moins une langue étrangère dans le cadre de leur activité.

## 2.1. La position relative des langues

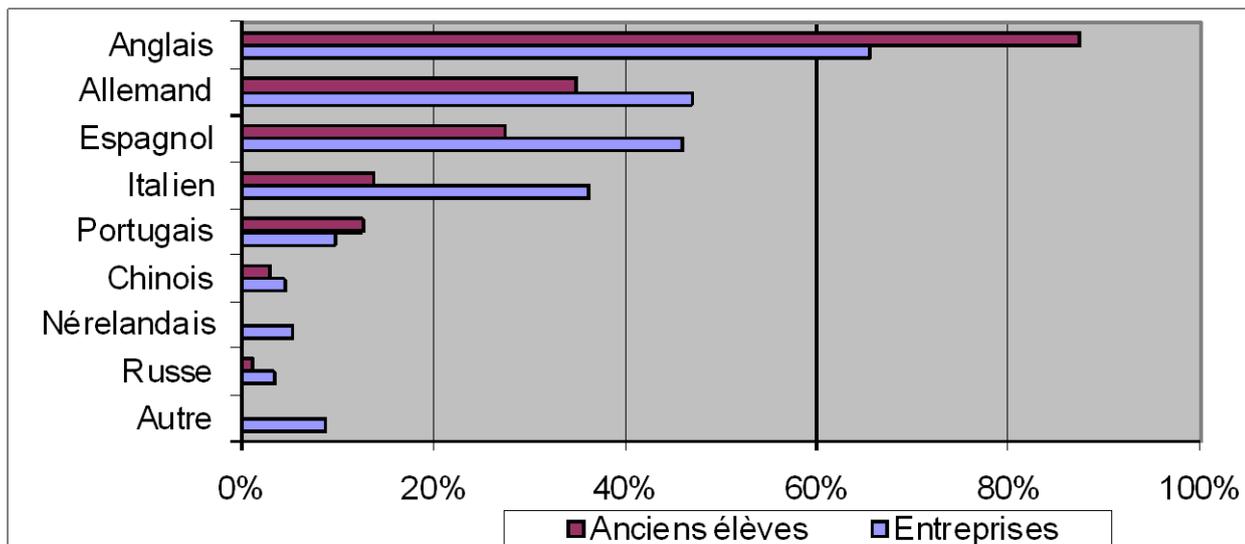


Fig. 2 : Utilisation des langues étrangères chez les anciens élèves et dans les entreprises sondées.

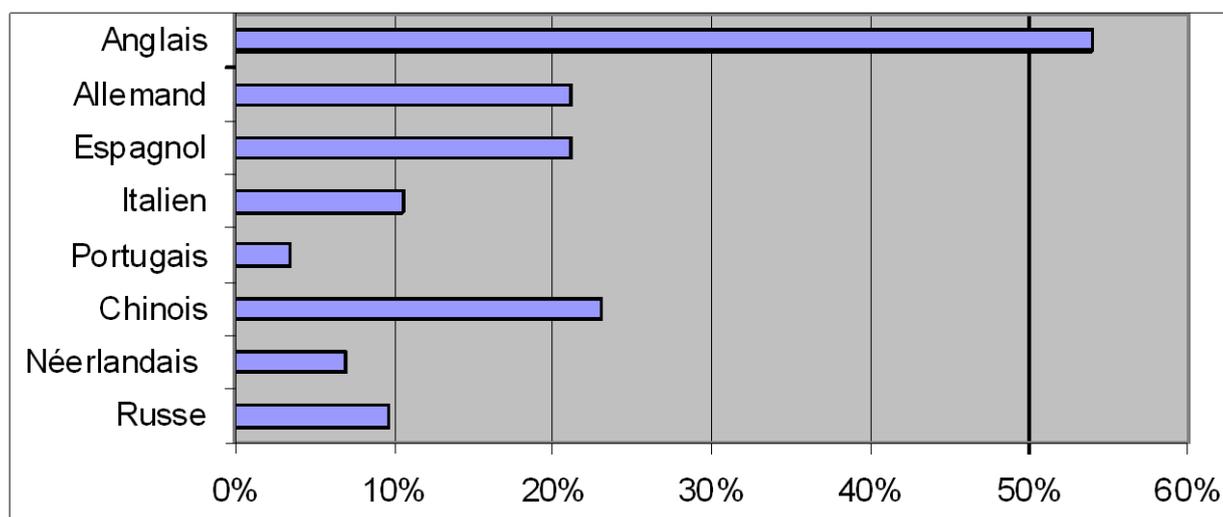


Fig. 3 : Langues stratégiques dans le futur pour les entreprises sondées

### 2.1.2. L'allemand

**34,7% des anciens élèves et 46,9% des entreprises sondés déclarent utiliser l'allemand.**

Les entreprises considèrent que cette langue est indispensable ou très utile à une partie de leur activité. [C'est le cas de Tivoly, Staubli, Somfy, Altimax, Maped, Marex, Salomon, Parker, mais chez Siegwark, l'allemand n'est pas considéré comme indispensable bien qu'il s'agisse d'une entreprise allemande.]

Certaines entreprises optent pour l'anglais au détriment de l'allemand car l'anglais est généralement bien parlé par les germanophones. Toutefois M. Françon signale que si cela est vrai entre cadres supérieurs, l'allemand demeure indispensable entre techniciens.

L'étude mentionne que 20% d'entreprises recrutent des native speakers germanophones faute de trouver parmi les Français du personnel qualifié parlant allemand.

L'allemand reste donc la deuxième langue la plus utilisée par les entreprises de notre échantillon et gardera, d'après elles, sa place dans le futur : 21,2% des entreprises sondées considèrent cette langue comme stratégique.

## **2.3. L'usage des langues étrangères dans l'entreprise**

### **2.3.1. Les interlocuteurs**

La grande majorité des anciens élèves et entreprises sondés utilisent les langues étrangères pour leurs relations commerciales (61% avec leurs clients, 41% avec leurs fournisseurs).

## **3. Recommandations**

### **3.1.2. L'allemand**

L'allemand est une langue stratégique pour nous dans la mesure où il existe une forte demande de la part des entreprises et une offre de plus en plus faible en germanistes sur le marché de l'emploi.

Pour preuve nous constatons que les entreprises ont massivement recours à des native speakers dans cette langue.

Cette offre faible est due à une désaffection pour l'allemand dès le collège, c'est-à-dire au moment où les élèves choisissent leur deuxième langue, et se répercute à l'université et sur le marché de l'emploi.

La demande, quant à elle, est forte du fait des relations économiques privilégiées entre la France et l'Allemagne, mais compensée par un bon niveau en anglais des cadres allemands, d'où un transfert des rapports de communication de l'allemand vers l'anglais.

Il importe donc que nous sachions recruter des étudiants germanistes qui auront une forte employabilité une fois diplômés. Etant donné leur faible nombre relatif, nous devons séduire les germanistes grâce à la qualité de nos enseignements, de nos échanges Erasmus et de nos double-diplômes et à un partenariat avec l'Université Franco-Allemande (U.F.A.). [...]

### ***Extraits de la synthèse d'une étude réalisée par des étudiantes de Master I Management International***

*Etude quantitative : Marie-Laure JARDIN / Laura PERRET / Angela RODRIGUEZ GREGORES*

*Etude qualitative : Lorena ABREU LOPEZ / Amandine EYMARD / Julie ROUX FOUGERE*

*Sous la direction et dans le cadre du cours de Marketing Approfondi de Jean-Luc GIANNELLONI, Professeur de Gestion*

*A la demande de Ute LEMKE, Maître de Conférences en Allemand et Pierre SAVOURET, Prag en Espagnol*

*Rédigée par Pierre SAVOURET (12/06/2007) Institut de Management de l'Université de Savoie (IMUS)*

## Etude de l'Union Européenne sur les effets de déficits en langues vivantes dans les entreprises

### ELAN: Effects on the European Economy of Shortages of Foreign Language Skills in Enterprise December 2006

Extraits du résumé (publié en français), commentaires de l'ADEAF [en bleu](#) :

#### « Principaux résultats

- Les entreprises européennes perdent de nombreux marchés faute de compétences linguistiques. Sur la base de l'échantillon qui a servi à cette étude, on estime que 11 % des PME européennes (945 000 entreprises) du secteur de l'exportation subissent sans doute un manque à gagner pour cette raison.
- L'étude met en évidence l'existence d'un rapport direct entre langues et bons résultats à l'exportation. Plus précisément, elle distingue à cet égard quatre mesures de « gestion linguistique » : adoption d'une **stratégie de communication multilingue**, recrutement de **locuteurs natifs**, **recrutement de personnel possédant des compétences linguistiques** et **recours à des traducteurs et à des interprètes**. Chaque PME du secteur de l'exportation pourrait engranger des profits plus que substantiels si elle appliquait une ou plusieurs de ces mesures.
- Si l'anglais ouvre la porte des marchés de l'exportation, les résultats de l'étude donnent à penser que l'idée très répandue selon laquelle **l'anglais est la langue universelle pêche par simplisme** et que le tableau est bien plus complexe : le russe est très utilisé en Europe de l'Est (avec l'allemand et le polonais), le français est la langue des négociations commerciales en Afrique, et il en va de même pour l'espagnol en Amérique latine. Quant aux partenariats commerciaux à plus long terme, ils dépendent de l'instauration de relations et de la gestion de celles-ci, deux démarches qui exigent une connaissance de la culture et de la langue de l'« autre » pays. »

L'anglais incontournable certes, mais pas suffisant, en particulier pour conserver un marché et pour l'Est de l'Europe.

# Etude de l'Union Européenne sur les effets de déficits en langues vivantes dans les entreprises

## ELAN: Effects on the European Economy of Shortages of Foreign Language Skills in Enterprise December 2006

Extraits du rapport dans son entier (publié en anglais) commentaires/traductions de l'ADEAF [en bleu](#) :

### « CHAPTER 2: REVIEW OF PREVIOUS WORK

#### 2.3 Surveys of language usage in SMEs

B) *Which languages are in use.* Whilst English is the most commonly used foreign language it is clear that many other languages are commonly used for business. For example, German is much used by Polish companies; and French and Spanish by Portuguese companies. With the exception of Spain and Portugal, **we see a very strong positioning of German as a major second lingua franca of European business.** »

[L'allemand comme seconde lingua franca pour les PME en Europe.](#)

### « CHAPTER 3: MAIN FINDINGS FROM THE SME SURVEY

#### 3.1 Language Skill deficits

However, there are 20.5 million businesses in EU19, of which only 0.2% are large. In the Grant Thornton International Business Owners survey (2004) 42% of all EU25 businesses export (ranging from Italy, 54%, to Poland, 36%). If the proportion of businesses losing trade through lack of language skills were repeated across the whole EU exporting SME sector, we could calculate conservatively that at least 945,000 European SMEs may be losing trade as a result of lack of language competence. The average loss per business over a three year period is €325,000.

If we multiply this by the number of businesses we estimate to be losing trade, the total losses to the EU economy through lack of language skills in the SME sector are in the region of €100 billion per year. »

[Dans l'Union Européenne à 25, 42 % des entreprises exportent à l'étranger, et les pertes dues à des manques en compétences linguistiques représente environ 100 Milliards d'Euros par an !](#)

#### « Figure 3.2. Top 10 languages/situations which firms mentioned as a cause of missing export contracts

11% English in Negotiations	3% French in Exhibitions
11% German in Correspondence	3% Italian in Negotiations
8% English in Correspondence	3 % Russian in Negotiations
8% French in Negotiations	3 % Chinese in Negotiations
7% French in Correspondence	38 % Other Language-Situations
5% German in Negotiations	

Figure 3.2. shows the most common foreign language situations in which this subset of SMEs from the total sample reported missing the opportunity of winning an export contract. Lack of English language for negotiation (11%) is the most frequently recorded situation mentioned by firms for missing an export contract, followed by German in correspondence (11%), English in correspondence (8%) and French in negotiations (8%). »

[Le manque de compétences en correspondance en allemand \(11 %\) et en négociation en allemand \(5 %\) font partie des principales lacunes évoquées ayant fait perdre des contrats à l'export à des petites et moyennes entreprises européennes.](#)

#### « 3.2 Use of Languages for Major Markets

When companies were asked to identify the languages they used in their major export markets it was apparent that there is widespread use of intermediary languages for third markets. For example, English is used to trade in over 20 different markets, including the four Anglophone countries, UK, USA, Canada and Ireland. German is used for exporting to 15 markets (including Germany and Austria), Russian is used to trade in the Baltic States, Poland and Bulgaria and French is used in 8 markets, including France, Belgium and Luxembourg).

The percentage of separate instances of languages used for specifically identified export markets by companies in the sample is: English 51% - German 13% - French 9% - Russian 8% - Spanish 4% - Others 15%

It is surprising that English is not more widely spread. This is due to the tendency for companies to try to use the local language of the market if possible, and if not, then one of the major European languages, such as German or French. »

[L'allemand est utilisé par 13 % des entreprises sondées pour exporter sur 15 marchés différents incluant Allemagne et Autriche, l'anglais 20 dont les 4 pays anglophones, puis viennent le russe et le français.](#)

« CHAPTER 5: USAGE OF LANGUAGES IN TRADE

**Figure 5.1. Top 10 major foreign market/languages  
Markets using Languages**

1 Germany using German	6 Russia using Russian
2 UK using English	7 France using English
3 France using French	8 Netherlands using English
4 Germany using English	9 Spain using Spanish
5 USA using English	10 Italy using Italian

Figure 5.1. presents the top 10 foreign markets and languages reported by SMEs for their main export markets across the total sample. It is worth reporting that the use of English is also widespread for trading markets, such as Germany, France and Netherlands. »

Le premier marché européen est le marché allemand, accessible en langue allemande.

**Figure 5.6. Languages and export market of companies where staff were hired for their language skills**

<b>Germany using German 18 %</b>	USA using English 4 %
France using French 9 %	Italy using Italian 3 %
United Kingdom using English 7 %	Spain using Spanish 3 %
Russia using Russian 6 %	<b>Austria using German 3 %</b>

Au niveau européen, la langue a été déterminante à 21 % pour l'embauche de personnel pour l'allemand (visant les marchés germanophones utilisant l'allemand, avant l'anglais à 11 %, le français à 9 %...)

**Figure 5.7. Top 10 language-situations in which firms have language-competent staff**

<b>German during telephone calls 3 %</b>	English whilst socialising 2 %
<b>German in correspondence 3 %</b>	<b>German in meetings 2 %</b>
English in correspondence 2 %	<b>German during negotiations 2 %</b>
English during telephone calls 2 %	<b>German during exhibitions 2 %</b>
<b>German whilst socialising 2 %</b>	Other langues-situation 78 %
<b>German whilst travelling 2 %</b>	

A l'heure actuelle, si on demande à une entreprise européenne en quelle langue et dans quelle situation elle a du personnel spécifiquement compétent, l'allemand arrive 7 fois sur les 10 principales réponses.

**Figure 5.9. Top 10 languages considered by firms who employed native speakers full time for supporting foreign trade operations**

German 14.66 %	Chinese 4.44 %
English 11.60 %	Japanese 4.10 %
French 11.26 %	Polish 4.10 %
Russian 8.53 %	Hungarian 3.75 %
Italian 6.48 %	Other countries 25.94 %
Dutch 5.12 %	

Par manque de personnel autochtone compétent dans la langue nécessaire à l'exportation, les entreprises emploient actuellement du personnel de langue maternelle allemande à 14.66 %, anglaise à 11.60 %, française à 11.26 %, l'espagnol n'est pas cité.

**Figure 5.11. Top 10 languages of local agents/distributors**

English 13 %	Chinese 4 %
German 12 %	Polish 4 %
French 10 %	Dutch 3 %
Russian 10 %	Arabic 3 %
Italian 8 %	Other languages 29 %
Romanian 4 %	

Quand une entreprise européenne recourt à un correspondant local pour exporter, c'est dans 12 % des cas l'allemand, 1 % de moins que l'anglais, mais plus que le français, le russe, l'italien et l'espagnol qui n'est pas cité.

**Figure 5.13. Top 10 languages for which external translators are used**

English 27 %	Polish 4 %
German 16 %	Romanian 3 %
Russian 12 %	Arabic 2 %
French 10 %	Lithuanian 2 %
Italian 5 %	Other languages 15 %
Chinese 4 %	

Et quand une entreprise européenne fait appel à un traducteur externe, c'est dans 16 % des cas pour de l'allemand.

**« CHAPTER 6: FOREIGN LANGUAGE COMPETENCE AND TRAINING**

Figure 6.1. shows the top 10 language in which firms have trained their staff in the last 3 years.

Not unexpectedly, English is the language in which most firms have trained their staff (25%), followed by German (18%), French (15%) and Italian (8%). A number of respondents highlighted the need to convert semi-formally acquired English into English suitable for business functionality.

In addition there has been demand for Chinese, Czech, Dutch and Portuguese (each 5%), confirming the expanding multilingual nature of trade for many EU companies. »

Après l'anglais, c'est en allemand que 18 % des entreprises ont fait suivre une formation à leur personnel suivi par le français et l'italien.

**« Figure 6.2. Languages firms need to acquire in the next 3 years**

English 25.84 %	Chinese 4.12 %
German 17.84 %	Polish 2.67 %
French 13.19 %	Arabic 1.83 %
Russian 11.74 %	Portuguese 1.14 %
Spanish 6.55 %	Romanian 1.07 %
Italian 4.65 %	Other languages 9.30 %

Figure 6.2. shows the top languages for which firms in the total sample have registered a need within the next three years. Not unexpectedly, English is most often recorded, but only by a quarter of the sample. There is notable future demand for German (17.8%), French (13.2%) and Russian (11.7%). 4% of companies will require Chinese.

If the language is broken down into specific situations and skills, there will be a demand for:

*English for negotiations* (6%) and *English for meetings* (5%), *German for negotiations* (4%) and *correspondence* (4%), followed by *English for exhibitions* (4%) and *for correspondence* (3%).

However, it is worth noting that *Russian for negotiations*, *French for negotiations*, *French for correspondence* and *German for meetings* appear as small but important needs for a number of the companies. »

Quand les entreprises européennes expriment leurs besoins pour les 3 prochaines années, l'allemand figure en 2<sup>e</sup> place, et les situations d'utilisation sont très concrètes.

**« CHAPTER 7: INFLUENCER REPORTS**

**7.4. Educational deficiencies**

The large majority of influencers (69% across the influencer sample) agreed that there could be great improvement in the delivery of language skills by their respective education systems. Many believed that more languages should be made compulsory at a school level. Others commented on the need for improved oral skills. Further development of pupil and student exchange schemes was also highlighted as a need, particularly in the new members of the EU and candidate countries. »

Les entreprises attendent que plus de langues étrangères soient rendues obligatoires pendant la scolarité, avec plus d'oral et de programmes d'échange. Ces deux dernières attentes trouvent une réponse dans l'enseignement de l'allemand.

**C'est une étude globale où les relations bilatérales les plus fortes sont atténuées, ce qui signifie pour la France qu'il faut encore augmenter le poids de notre premier client et premier fournisseur, l'Allemagne, qui ne constitue pas le seul pays germanophone d'Europe, et donner davantage d'importance à l'italien.**

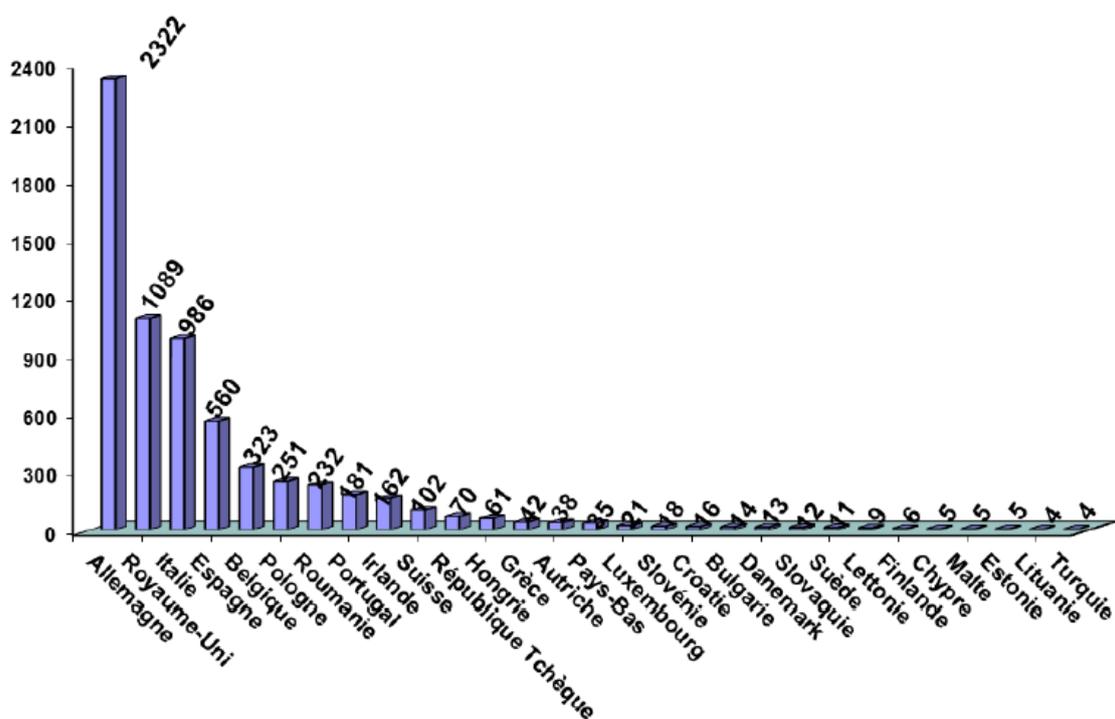
## COMMUNES JUMELEES

Copie d'une publication de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

### DE NOMBREUX PAYS PARTENAIRES

Les 4 219 communes françaises jumelées ont près de 6 597 partenaires situées sur le continent européen.

COMMUNES JUMELÉES FRANCAISES - RÉPARTITION PAR PAYS (janvier 2017)



Source : Les jumelages en chiffres de janvier 2017 par l'AFCCRE

# QUELLES LANGUES PARLERONT LES EUROPEENS EN 2025 ?

## Tendances lourdes des nouveaux équilibres linguistiques dans l'UE d'ici une génération Extrait GEAB N°13 (15 mars 2007)

L'équipe LEAP/E2020 conduit depuis plus d'une décennie une analyse de terrain très approfondie des tendances lourdes affectant la sphère linguistique dans l'UE.

Au-delà de l'intérêt culturel de tels travaux, LEAP/E2020 les conçoit également comme des outils d'aide à la décision tant individuelle (parents pour l'éducation de leurs enfants) que collective (institutions publiques éducatives, universités, états, entreprises internationales). Les stratégies individuelles et collectives en matière d'enseignement des langues sont en effet des processus de long terme requérant d'effectuer des choix fondamentaux près d'une génération à l'avance. Et les erreurs d'anticipation en la matière se paient lourdement par un décalage ultérieur complet entre l'offre et la demande linguistiques, entre les besoins socio-économiques linguistiques (pour les échanges commerciaux, culturels, scientifiques et politiques) et les aptitudes de la population concernée.

Ces anticipations sont également porteuses de nombreuses conséquences quant à l'évolution politique de l'UE puisque les langues ne sont pas des instruments neutres de communication mais bien les véhicules de visions du monde et de la société. Et à travers ces tendances d'avenir, on peut mieux cerner de plus vastes modifications qui vont affecter le projet communautaire [1].

L'évolution des grands équilibres linguistiques dans l'UE est bien entendu fortement connectée aux grandes tendances mondiales en la matière [2], mais du fait de sa structure démocratique, de sa taille démographique (500 millions citoyens), de sa grande diversité linguistique et de l'ancienneté de ses langues, l'UE est un espace linguistique qui possède ses propres logiques internes, ancrées notamment dans une longue histoire d'interactions linguistiques. [...]

### B- Cinq facteurs stratégiques

Dans le cas de l'UE, l'équipe LEAP/E2020 a identifié cinq facteurs-clés qui vont façonner le visage linguistique de l'UE d'ici une génération :

**1. Le grand retour de la langue allemande :** La fin de la division de l'Europe, la recombinaison de l'Europe centrale qui en résulte et l'éloignement croissant de l'époque de la Seconde Guerre Mondiale sont déjà en train de favoriser la résurgence de l'Allemand comme l'une des grandes langues trans-européennes d'ici 2025. La démocratisation en cours de l'Union européenne (importance croissante des opinions publiques dans le processus décisionnel européen) sert aussi directement l'importance de la langue allemande qui est utilisée par 100 millions de « natifs ».

**2. La revitalisation de la langue française :** La forte croissance démographique française (et de pays francophones à l'origine d'une part importante de l'immigration dans l'UE) constitue déjà une forte redynamisation du Français parmi les langues trans-européennes. Avec près de 80 millions de « natifs » francophones, le Français est en effet devenu la deuxième langue maternelle dans l'UE et continue à croître. L'éloignement croissant de la période 1939/1945, qui a marqué un effondrement de l'attractivité du Français comme langue politique des élites [3], joue aussi en faveur de ce retour de vitalité de la langue française.

**3. La fin de l'Anglo-Américain comme langue hégémonique de la modernité :** La fin de l'ordre mondial créé après 1945, dont l'actuel effondrement de l'influence des Etats-Unis est le dernier acte, supprime le principal moteur qui a porté en Europe (et dans le monde) le développement de l'utilisation de l'Anglais (ou plus exactement de l'Américain). Cette tendance est renforcée par l'affaiblissement de l'Anglo-Américain sur ses terres d'origine : aux Etats-Unis, l'Espagnol est en pleine ascension au détriment de l'Anglais dans de nombreux Etats ; au Royaume-Uni, la montée en puissance des langues celtiques portées par les revendications autonomistes ou indépendantistes en Irlande, au Pays de Galles et en Ecosse ont déjà fait reculer l'utilisation de l'Anglais dans les îles britanniques (qui n'est déjà plus que la troisième langue maternelle dans l'UE, en rapide diminution). Sur les vingt ans à venir, sur le continent européen, l'Anglo-Américain se maintiendra dans une niche de nature "internationale", à savoir une langue véhiculaire populaire, à base d'un vocabulaire très limité. [...]

**5. La montée en puissance de la langue espagnole à l'international** : La montée en puissance de l'Espagnol comme langue européenne internationale **ne sera pas doublée de son développement comme langue dominante trans-européenne**. En effet, l'importance croissante de l'Amérique latine et surtout la rapide extension de la zone hispanophone en Amérique du Nord conduisent l'Espagnol à s'imposer comme l'une des trois langues européennes internationales au côté de l'Anglais et du Français (portés eux aussi par des réservoirs linguistiques hors UE). Cependant la faiblesse du nombre d'hispanophones dans l'UE, la fragmentation linguistique en cours de l'Espagne (Pays basque et Catalogne) et la présence d'une autre langue latine (le Français) parmi les langues trans-européennes dominantes, empêcheront d'ici 2025 l'Espagnol d'accéder à ce statut.

**Ces tendances seront renforcées par les exigences croissantes de communication intra-européenne [...].**

**En conclusion**, si la matrice linguistique de l'UE à l'horizon 2025 continuera à s'inscrire dans la logique de la parole d'Umberto Eco "La traduction est la langue de l'Europe", pour LEAP/E2020 se dégage un paysage linguistique clair (qui sera bien entendu modulé selon les secteurs d'activité), **sur fond de vivacité des langues nationales et régionales, très en rupture avec l'opinion dominante des élites communautaires actuelles** [4] :

**1. Quatre langues trans-européennes dominantes, Anglais-Allemand-Français-Russe**, dont trois seulement seront officielles (le Russe ne le sera évidemment pas) et dont deux seront les **langues sélectives de l'élite de l'UE dans vingt ans (Français et Allemand, puisque l'Anglo-Américain ne sera plus socialement discriminant)**. [...]

[1] Bien entendu, au-delà des grandes évolutions, certaines spécificités sectorielles persisteront, maintenant telle ou telle langue sur des « niches » privilégiées.

[2] En effet, la montée en puissance internationale des langues asiatiques comme le Chinois ou le Tagalog, ou encore de l'Arabe, va modifier les équilibres linguistiques mondiaux. Cependant, à une génération de distance, les langues internationales européennes continueront à détenir de sérieux atouts puisqu'elles possèdent des bassins linguistiques importants hors du continent européen, notamment en Afrique et en Amérique.

[3] Du fait de l'effondrement brutal de la « Grande Nation » devant les forces hitlériennes.

[4] Qui comme toujours avec les élites en place s'avèrent incapables d'imaginer d'autres tendances que les tendances d'hier, à savoir celles sur lesquelles ils ont formé leur statut d' « élites ». C'est pour cela que les élites communautaires actuelles continuent à penser que la tendance dominante des années 1980/2000, à savoir la montée en puissance de l'Anglo-Américain qui a façonné leurs compétences linguistiques, va se poursuivre.

© Copyright Europe 2020 - Contact Email : [centre@europe2020.org](mailto:centre@europe2020.org)

## TRAITES ET TEXTES OFFICIELS BILATERAUX

### Traité franco-allemand de l'Elysée, Paris, 22/01/1963

Éducation et Jeunesse

1. Dans le domaine de l'éducation, l'effort portera principalement sur les points suivants :

a) Enseignement des langues : Les deux gouvernements reconnaissent l'importance essentielle que revêt pour la coopération franco-allemande la connaissance dans chacun des deux pays de la langue de l'autre. Ils s'efforceront, à cette fin, de prendre des mesures concrètes en vue d'accroître le nombre des élèves allemands apprenant la langue française et celui des élèves français apprenant la langue allemande.

### Déclaration commune franco-allemande à l'occasion du 40ème anniversaire du Traité de l'Elysée, Paris, 22/01/2003

#### Jeunesse, éducation et sport

15. La diversité des langues est une richesse pour l'Union et leur apprentissage ne peut être qu'une source d'épanouissement et un atout pour les jeunes générations. Nous souhaitons mener une action déterminée pour l'enseignement de la langue du pays partenaire et, plus généralement, nous entendons promouvoir ensemble un modèle d'éducation qui permette aux jeunes d'acquérir la maîtrise de deux langues étrangères européennes.

16. Nous déclarons le 22 janvier "journée franco-allemande". Nous souhaitons qu'à l'avenir, cette journée soit consacrée, dans toutes les institutions de nos systèmes éducatifs, à une présentation de nos relations bilatérales, à la promotion de la langue du pays partenaire, et à une action d'information sur les programmes d'échanges et de rencontres ainsi que les possibilités d'études et d'emploi dans le pays partenaire.

17. Notre objectif est d'encourager les jeunes de nos deux pays à considérer la France et l'Allemagne comme un cadre unique pour l'accomplissement de leurs études et l'exercice de leur profession. Pour faciliter les échanges d'étudiants et de jeunes en formation ainsi que la mobilité professionnelle, nous continuerons d'oeuvrer à une pleine et entière reconnaissance réciproque de nos diplômes et à favoriser la transparence et la comparabilité de nos qualifications professionnelles. [...] Il conviendra de promouvoir le développement de l'Université franco-allemande et de la mettre en mesure d'accueillir le plus grand nombre d'étudiants possible. [...]

## **Plan de relance de l'allemand en France et du français en Allemagne, Sarrebruck, 12/11/2004**

### **Mesures structurelles spécifiques en France**

1. Maintenir l'enseignement de l'allemand sur la totalité du territoire des académies.
2. Augmenter de 20% en 5 ans les effectifs d'élèves apprenant l'allemand à l'école primaire.
3. Assurer la continuité de l'enseignement de l'allemand dans le second degré partout où il est assuré dans le premier degré.
4. Augmenter le nombre de classes bi-langues anglais / allemand en 6ème de 50% en 5 ans.
5. Mettre en place dans une ou deux académies supplémentaires le modèle d'enseignement bilingue allemand-français proposé en Alsace-Moselle.
6. Augmenter le nombre de classes européennes en allemand de 20% en 5 ans.
7. Consolider la qualification des professeurs enseignant l'allemand en leur offrant la possibilité de faire un stage dans les établissements français ou franco-allemands en Allemagne ainsi que dans les établissements AbiBac.
8. Utiliser le Centre de formation aux Enseignements Bilingues de Guebwiller (CFEB) pour former des enseignants issus de l'ensemble du territoire national pour l'enseignement bilingue. Cette mesure sera appliquée au cours de l'année scolaire 2005/2006.

### **Mesures communes transversales**

1. Utiliser la journée franco-allemande de façon intensive comme une plate-forme pour la promotion de nos langues, l'information des parents et la motivation des élèves - en associant tous les acteurs de la coopération franco-allemande.  
Les établissements seront invités à avoir recours aux services des associations de parents d'élèves, des comités de jumelage des villes et des écoles, aux associations professionnelles et aux entreprises du pays partenaire implantées localement ainsi qu'aux médias.
2. Poursuivre la campagne de promotion en tirant les enseignements de la campagne " On a tout à faire ensemble " y compris dans les grands médias.
3. Développer le programme Deutsch- et FranceMobile avec si possible la participation des régions et des Länder.
4. Elargir l'offre de formation à la langue du partenaire pour le public adulte et professionnel.
5. Etablir une coopération suivie entre les décideurs allemands et français de l'éducation.  
La réunion des recteurs et des hauts responsables de l'éducation des Länder prévue le 12 novembre 2004 à Sarrebruck est la première étape de ce processus.
6. Procéder à des échanges de cadres de l'éducation.  
On procédera à des échanges de cadres (administration centrale et rectorats côté français, KMK, ministères de l'éducation et de la culture des Länder et bureaux du plénipotentiaire côté allemand), tels qu'il en existe déjà dans d'autres administrations.
7. Enrichir et consolider l'offre internet franco-allemande d'information et de promotion de la langue.
8. Coopérer dans l'offre d'apprentissage de l'allemand et du français dans les pays tiers.
9. Etablir un argumentaire en faveur de la langue du partenaire.

## **Feuille de route - 8<sup>ème</sup> conseil des ministres franco-allemand, Berlin, 12/11/2007**

Projet 1 : Promotion de l'apprentissage de la langue du partenaire

En vue de cet objectif, sera encouragé, notamment, l'enseignement précoce de la langue du partenaire. Une meilleure information des élèves, des parents et des enseignants sera mise en oeuvre de façon continue pour promouvoir l'apprentissage de la langue.

**Agenda franco-allemand 2020 - 12ème Conseil des ministres franco-allemand, Paris, 04/02/2010**

3. Croissance, innovation, recherche, éducation et enseignement supérieur :

[...] le CMFA fixe les objectifs suivants :

- D'ici 2020, le nombre des cursus bilingues dans l'enseignement supérieur doit doubler ; les universités françaises et allemandes seront encouragées à mettre en commun leurs capacités pour mettre en place des programmes de coopération innovants afin de créer des pôles d'excellence européens ;
  - D'ici 2020, le nombre d'étudiants, d'étudiants en doctorat et de jeunes chercheurs participant à des programmes financés par l'Université franco-allemande doit doubler. Celle-ci doit étendre ses activités pour inclure des filières communes adaptées à la demande réelle du marché du travail ; nous élargirons et faciliterons aussi les possibilités de doctorats franco-allemands (cotutelles de thèses) ;
  - D'ici 2020, la coopération franco-allemande en matière de formation professionnelle doit se développer en étendant les programmes existants, y compris en ce qui concerne la mobilité des apprentis ; nous faciliterons l'insertion des jeunes diplômés dans les entreprises de l'autre pays par la création d'un statut du stagiaire franco-allemand ;
  - D'ici 2020, nous voulons que, parmi les élèves de l'enseignement secondaire, un Français sur deux ou un Allemand sur deux ait visité au moins une fois l'autre pays ; à cette fin, nous appelons les établissements secondaires, en lien avec l'OFAJ, à intensifier leurs efforts ;
  - l'apprentissage de la langue du partenaire doit être encouragé et soutenu et le rapprochement des systèmes éducatifs poursuivi (manuels scolaires, programmes, certification, échanges d'enseignants et de cadres).
  - D'ici 2020, au moins 200 écoles maternelles bilingues franco-allemandes devront être créées ;
- [...]

**Déclaration du Conseil des ministres franco-allemand à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité de l'Élysée, Berlin, 22/01/2013**

**Mobiliser la jeunesse au bénéfice de l'amitié franco-allemande**

3. Nous réaffirmons l'importance majeure de l'apprentissage de la langue du partenaire, au bénéfice d'une meilleure compréhension et du rapprochement de nos sociétés, mais également de l'employabilité des jeunes et des compétences professionnelles de tous. Nous soutenons l'accès à la langue du partenaire dès le plus jeune âge, dans le cadre notamment des maternelles bilingues, mais également dans les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que dans les lycées et centres de formation technique, professionnelle et d'apprentissage. Nous soulignons par ailleurs le rôle majeur des filières bilingues de l'enseignement général, et plus particulièrement des sections Abibac et examineront les possibilités de les développer dans les autres types de formations initiales, notamment sous la forme d'un cursus Abibac à vocation technologique et/ou professionnelle.

**Déclaration de Berlin à l'occasion du cinquantième anniversaire du traité de l'Elysée, 22/01/2013, par le Président de la République**

2. La jeunesse représente l'avenir de l'amitié franco-allemande. Elle forme la priorité de nos relations. Depuis 1963, plus de huit millions de jeunes ont participé aux programmes d'échanges de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse. Nous avons décidé de renforcer notre soutien à l'action de l'OFAJ en lui accordant des moyens à la hauteur de notre ambition. Notre jeunesse doit pouvoir avoir la chance de réaliser ses projets et d'y consacrer son énergie et le désir d'épanouissement qui l'anime. A cette fin, nous déploierons tous les efforts nécessaires pour qu'elle ait accès à la meilleure éducation, à des emplois et qu'elle puisse bénéficier de l'ensemble des possibilités offertes dans nos deux pays et en Europe. Nous avons décidé de mettre en place des mesures concrètes pour développer la formation et les compétences professionnelles des jeunes y compris par des filières bilingues.

**Article L 121-3 (loi n°2013-660 du 22 juillet 2013) du code de l'éducation**

I. - La maîtrise de la langue française et la connaissance de deux autres langues font partie des objectifs fondamentaux de l'enseignement.

## ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES EN 2017

### Des textes à la réalité : mise en perspective et perspectives

#### EN PRIMAIRE

Les élèves ont officiellement un enseignement d'1h30 par semaine à partir du CP. Certaines académies ont développé les bilangues (anglais + allemand) dès le primaire (Bordeaux jusqu'en 2015 ou Montpellier en particulier).

La conséquence de cet avancement de l'apprentissage des langues, s'il correspond à une attente des familles, est un marché de dupes : avec l'avancement du CM1 au CE1 il y a 10 ans, les langues autres que l'anglais ont pratiquement disparu, sans que la hausse du niveau de maîtrise des langues soit flagrante à l'entrée en 6ème !

Les professeurs des écoles se plaignent d'ailleurs toujours de ne pas se sentir assez formés pour enseigner les langues vivantes correctement...

Le recrutement des professeurs des écoles ne teste plus leur niveau en langues vivantes. Et ceux qui ont fait des études d'italien, d'espagnol, de portugais, d'allemand ou de toute autre langue... se voient obligés d'enseigner l'anglais !

Un éveil aux langues, en s'appuyant sur les compétences réelles des professeurs des écoles, qui maîtrisent peut-être mieux l'espagnol, le portugais, l'arabe, l'allemand, le russe... que l'anglais, permettrait de préparer un apprentissage tout en ouvrant les élèves aux différentes langues et cultures. Les professeurs des écoles seraient sans doute plus motivés et communiqueraient cet enthousiasme aux élèves.

L'horaire dédié à l'enseignement des langues vivantes serait ainsi moins souvent utilisé comme marge d'ajustement pour avancer le programme d'autres disciplines.

#### AU COLLEGE

Jusqu'à la rentrée 2015, les élèves pouvaient commencer l'apprentissage d'une nouvelle langue en 6<sup>ème</sup>, parfois en 5<sup>ème</sup>, ou en 4<sup>ème</sup>, avec un enseignement renforcé possible en section européenne à partir de la 4<sup>ème</sup> qui a disparu à la rentrée 2016 !

Le minimum hebdomadaire en chaque langue vivante était de 3h élève, avec 2h supplémentaires en section européenne.

Depuis la rentrée 2016, les élèves n'ont plus qu'un saupoudrage de 2,5h hebdomadaires de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> pour les LV2... Le nombre d'heures de LV1, presque toujours l'anglais, est resté de 4 h en 6<sup>ème</sup>, puis de 3h de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

L'objectif visé en fin de collège depuis la rentrée 2016 a été revu à la baisse pour les LV2 : A2 du cadre commun européen de référence pour les langues, et dans 2 compétences seulement !

#### Les « bilangues » :

Un élève en bilangue a actuellement 3h + 3h /semaine de langues en 6<sup>°</sup> puis 3h + 2.5 h de la 5<sup>°</sup> à la 3<sup>°</sup>, l'une des deux langues devenant une LV2.

#### AU LYCEE PROFESSIONNEL

Seuls les bacs professionnels du secteur des services voient la poursuite d'une langue vivante 2 obligatoire, à raison de 1h30 par semaine, ce qui est très insuffisant.

Quelques sections européennes permettent un enseignement d'une matière professionnelle en langue vivante à raison d'1h par semaine, et un renforcement d'1h de l'enseignement de la LV, soit 2,5 h de LV2 par semaine au total + 1h de DNL...

## AU LYCEE TECHNOLOGIQUE OU AU LYCEE GENERAL

L'horaire en langues vivantes est globalisé, entraînant de grandes inégalités entre les établissements, l'équilibre se faisant à la foire d'empoigne entre les enseignants, sous l'arbitrage du chef d'établissement... Résultat : parfois 2,5 heures par semaine, souvent 2h seulement pour la LV2.

Avec un horaire renforcé et un enseignement d'une autre discipline en langue vivante, les sections européennes sont actuellement le seul moyen pour les élèves d'atteindre un bon niveau dans une langue vivante.

Un cadrage national d'au moins 3h par semaine permettrait réellement d'assurer une progression du niveau des jeunes Français en langues vivantes, leur ouvrant les portes d'études au niveau international, leur permettant de s'insérer dans le marché du travail et de redresser à terme notre balance commerciale par leurs compétences linguistiques et culturelles.

La LV3 allemand est très rarement proposée, à raison de 3h hebdomadaire de la 2<sup>nde</sup> à la Terminale, l'option littérature étrangère en langue étrangère est également très rarement proposée en section littéraire.

## L'OFFRE DU RESEAU FRANCO-ALLEMAND

Cette offre est unique pour des raisons historiques et actuelles évidentes, et elle repose sur une réciprocité qui n'existe avec aucun autre pays : l'allemand est appris en France et le français en Allemagne.

Cela rend possible les échanges, les voyages, les certifications, l'information sur les langues et l'ouverture internationale des établissements scolaires, très souvent portés par les enseignants d'allemand. L'affectation sur plusieurs établissements en conséquence de la réforme du collège introduite en septembre 2016 les met en difficulté et le nombre de ces projets sera amené à être réduit à un très petit nombre de collèges à l'avenir si rien n'est fait rapidement.

En effet, la réforme du collège réduit le nombre d'heures d'enseignement par la disparition de la plupart des sections bilangues et la disparition de la totalité des sections européennes au collège, en plus des difficultés d'exercice pour les enseignants, le niveau de la plupart des élèves ne permettra plus de les faire participer à des échanges individuels, de leur faire effectuer des stages en Allemagne, ou de les envoyer dans des cursus binationaux comme l'Abibac ou toute l'offre de l'Université Franco-Allemande. Cela menace à court terme l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, le Secrétariat Franco-Allemand pour les échanges en formation professionnelle, l'Université Franco-Allemande, etc. et les relations franco-allemandes dans leur ensemble.

## Extraits du rapport de l'Inspection Générale de décembre 2014

« Classes bi-langues et sections européennes ou de langues orientales en collège »

### Extraits de la synthèse en début de rapport –pages non numérotées-

[...]

**Le développement continu de chacun de ces deux dispositifs, encouragé régulièrement par l'institution, montre qu'ils ont su répondre à une réelle attente.**

[...]

Des observations conduites dans six académies, il est possible de tirer les conclusions suivantes. **Ces deux dispositifs ne concernent certes pas la totalité des élèves mais :**

**– les classes/sections bi-langues préservent une forme de diversité dans l'enseignement des langues et une forme de mixité sociale dans les établissements les moins favorisés.**

[...]

Par ailleurs, considérant le **contexte** particulier que constitue la **préparation de la réforme du collège pour la rentrée scolaire de 2016**, la mission a élaboré **plusieurs scénarios** \_ quatre, au total \_ qui ont tous **en commun d'avancer le commencement de l'apprentissage de la deuxième langue vivante, mesure qui doit contribuer à l'amélioration des acquis des élèves en langues vivantes**. Ces scénarios permettent d'envisager plusieurs **devenirs possibles** pour chacun des dispositifs, comme la lettre de mission y invite, mais dans le cadre plus général d'un **apprentissage plus précoce de la deuxième langue vivante**.

Le **premier scénario, en supprimant les classes bi-langues et les SELO et en généralisant le démarrage de la deuxième langue vivante en classe de sixième, est pédagogiquement satisfaisant, mais il paraît peu compatible avec les contraintes budgétaires actuelles.**

Le **deuxième, en assortissant le démarrage de la deuxième langue vivante en classe de cinquième de la suppression des dispositifs bi-langues et SELO, paraît équitable et plus réaliste, mais il ne respecte pas les accords internationaux bilatéraux.**

Le **troisième, en conjuguant démarrage de la deuxième langue vivante en classe de cinquième et mise en place d'une carte académique optimisée des sections bi-langues et des SELO, s'inscrit dans le prolongement de la situation actuelle. Il paraît en cela plus équilibré, plus acceptable par les familles et présente peu de risques.**

Le **quatrième, proche du précédent propose deux parcours linguistiques explicitement distincts :**

**– un parcours avec l'anglais en LV1 à l'école primaire et un début de l'apprentissage de la LV2 en classe de cinquième ;**

**– un parcours avec une LV1 autre que l'anglais à l'école primaire et un début de l'apprentissage de la LV2 dès la classe de sixième.**

Ce dernier scénario respecte les accords internationaux et présente peu de risques sauf celui de **l'augmentation des coûts, augmentation qu'il serait tentant de réduire en rognant sur l'horaire global d'enseignement actuellement offert aux collégiens, au risque de dégrader l'objectif pédagogique au centre de la présente étude : l'amélioration de leurs compétences en langues vivantes.**

## Extraits du rapport de l'Inspection Générale de décembre 2014

« Classes bi-langues et sections européennes ou de langues orientales en collège »

### Extraits du corps du rapport –pages numérotées

Page 3 :

L'objectif des **sections européennes** est défini en incipit de la circulaire de 1992 : « Les développements de la construction européenne, l'ouverture internationale croissante des économies, la multiplication des échanges culturels élèvent désormais au rang d'impérieuse nécessité la maîtrise d'une ou de plusieurs langues vivantes et rendent souhaitable la formation du plus grand nombre d'élèves à un niveau proche du bilinguisme assorti d'une connaissance approfondie de la culture des pays étrangers. [...] L'objectif général de ce dispositif est d'offrir à tous les élèves motivés par l'apprentissage des langues vivantes ce qui fait le succès pédagogique des sections internationales sans se heurter aux difficultés de mise en place de ces dernières [...]. »

**Le dispositif n'est donc pas destiné à tous les élèves, mais aux élèves « motivés », et il a une vocation autant linguistique que culturelle au service d'une plus grande ouverture à l'international.**

Page 4 :

L'appellation de classe **bi-langues** apparaît dans la circulaire de **rentrée 2005**, elle est employée dans le contexte du **développement de l'apprentissage de l'allemand** suite au **Conseil des ministres francoallemand de Berlin du 26 octobre 2004**. « L'enseignement de l'allemand sera [...] systématiquement encouragé à l'école élémentaire. Là où les élèves auront choisi l'allemand au cycle III, les inspecteurs d'académie veilleront à assurer la continuité de cet apprentissage dans la classe de sixième du collège de secteur. L'enseignement de l'anglais pourra alors être proposé dès la sixième à des élèves germanistes par la formule de 'classe bi-langues'. Elle peut être étendue aux élèves ayant choisi en primaire une langue à faible diffusion scolaire. »

Il ressort de ce rappel que le dispositif bi-langues répond au souci particulier de permettre la continuité de l'apprentissage de l'allemand entre l'école primaire et le collège.

Page 9 :

### **1.1.3. Résultats au regard de l'objectif de diversification des langues enseignées : la question des engagements internationaux bilatéraux**

[...] **les sections bi-langues**, parfois explicitement mentionnées dans les accords bilatéraux de coopération culturelle et éducative, **jouent un rôle non négligeable dans les équilibres diplomatiques recherchés dans le champ des politiques linguistiques.**

Présentées comme **un dispositif de soutien à l'enseignement de la langue du partenaire**, elles sont le signe et le gage des efforts déployés par le système éducatif français en faveur à la fois de la diversité linguistique en général et des diverses réciprocités bilatérales en particulier. Le maintien de la position de l'enseignement du français dans tel ou tel système éducatif étranger est en effet directement conditionné, sur un mode donnant-donnant, par la place que le système français accorde à l'enseignement de la langue du pays en question.

**L'allemand est la langue qui bénéficie le plus du dispositif bi-langues créé, on l'a vu, prioritairement pour lui. Toutes les académies ont ouvert des classes bi-langues anglais-allemand.**

Pages 9-10 :

### **Les sections bi-langues de langue allemande : historique, contexte et enjeux**

Source : note DREIC B2

Il convient de rappeler le contexte dans lequel les sections bi-langues sont devenues l'élément central du plan de relance de l'enseignement de l'allemand en France. Depuis la signature du traité de l'Elysée le 22 janvier 1963, la situation de l'apprentissage de la langue du partenaire est au centre de la coopération franco-allemande. Après un recul marqué à la fin des années 1990 et au début des années 2000 du nombre d'apprenants d'allemand en France, le plan stratégique en faveur de la langue du partenaire a permis d'enrayer la diminution, sans tout à fait parvenir à inverser la tendance : baisse de 0,4 % du nombre d'apprenants de français en RFA et d'allemand en France entre 2006-2007 et 2013-2014, le nombre d'apprenants de français en RFA restant aujourd'hui plus important en valeur absolue (1 676 508) et en pourcentage (15,6 %) que celui du nombre d'apprenants d'allemand en France (1 021 574 apprenants, soit 11,7 % des élèves).

En janvier 2003, la Déclaration commune signée par le Président de la République française et le chancelier de la République fédérale d'Allemagne à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire du traité de l'Elysée soulignait **la nécessité de favoriser l'acquisition de la langue du partenaire afin que les jeunes Français et Allemands trouvent en leurs deux pays « un cadre unique pour l'accomplissement de leurs études et l'exercice de leur profession ».**

**La première rencontre entre les Länder et les régions françaises (Poitiers, 28 octobre 2003) fixait l'objectif d'une progression de 50 % en dix ans du chiffre d'apprenants de la langue du partenaire.** Ces orientations ont abouti à la rédaction d'un « **plan stratégique** » conjoint en faveur de la langue du partenaire, décidé par le **IV<sup>e</sup> Conseil des ministres franco-allemand (CMFA) du 26 octobre 2004 (Berlin) et présenté lors de la première rencontre entre les recteurs et les autorités éducatives des Länder le 12 novembre 2004 (Sarrebuck).**

**Le développement des sections bi-langues en France a constitué l'axe principal de ce plan stratégique**, aux côtés de la mise en place des certifications d'allemand proposées aux élèves de troisième et de seconde, de la démocratisation de l'Abibac et de la fixation au 22 janvier de la journée franco-allemande, célébrée sur l'ensemble du territoire national.

**Les axes principaux du plan de relance ont été reconduits dans le cadre de l'agenda franco-allemand 2020, validé par le XII<sup>e</sup> CMFA du 4 février 2010.**

**L'important développement des sections bi-langues allemand-anglais (à la rentrée 2013, 87 392 élèves, soit 10,9 % des élèves de sixième apprenaient deux langues vivantes dont l'une est l'allemand ; 3 580 collèges, soit 51,3 % des collèges offraient cette possibilité,** contre 14 971 élèves dans 542 collèges en septembre 2002) a systématiquement été mis en avant et valorisé, notamment pendant la célébration de l'année franco-allemande de septembre 2012 à juillet 2013, mais également lors des entretiens bilatéraux ou échanges de courrier entre le ministre en charge de l'éducation nationale et la Plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne, chargée des affaires culturelles dans le cadre du traité sur la coopération franco-allemande. Par ailleurs, **depuis bientôt dix ans, le dispositif des sections bi-langues a été systématiquement valorisé auprès des acteurs civils et institutionnels de la coopération éducative franco-allemande.** Il a été présenté non seulement comme **l'élément majeur de la stabilisation du nombre d'apprenants d'allemand en France**, mais également comme un facteur d'innovation et de renouvellement des pratiques pédagogiques, d'une part auprès des autorités éducatives allemandes, d'autre part en direction des organisations qui militent en faveur de l'apprentissage de la langue du partenaire : Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), Association pour le développement de l'enseignement de l'allemand en France, (ADEAF), Fédération des associations franco-allemandes pour l'Europe (FAFA).

Page 10-11 :

Enfin, **l'apprentissage de deux langues vivantes dès la classe de sixième stimule l'appétence des élèves pour les langues vivantes. Dans l'académie de Strasbourg, où le bilinguisme et le «bilanguisme» sont fortement développés, 16,2 % des élèves choisissent d'étudier une troisième langue vivante en classe de seconde pour seulement 6,9 % en France :** cet écart de près de dix points constitue un argument en faveur d'un dispositif qui, à terme et au-delà des deux langues qu'il met en parallèle, **contribue au plurilinguisme futur de certains des collégiens qui en bénéficient.**

Pages 11-12

#### **1.1.4. Résultats au regard de l'ouverture à l'Europe et à l'international**

L'ouverture à l'Europe et à l'international est l'un des deux objectifs principaux assignés aux SELO. En collège, l'impact à cet égard des sections européennes reste limité. En effet, **les projets d'établissement affichent des ambitions qui correspondent rarement à la réalité, exception faite des échanges réalisés dans le cadre des programmes Brigitte Sauzay et Voltaire pour les germanistes, qui permettent une réelle mobilité pour les élèves qui en bénéficient.**

Dans la plupart des établissements visités, le projet d'établissement comprend un axe consacré à l'ouverture à l'international s'appuyant en théorie sur l'éventail des langues enseignées dans l'établissement et, plus rarement, sur des projets de mobilité et de partenariats avec des pays étrangers. Mais, dans les entretiens que la mission a conduits avec les élèves et les enseignants, **il apparaît que,**

**hors échanges franco-allemands de l'OFAJ, ces projets se réduisent à l'organisation de voyages** dont les élèves de sections européennes peuvent constituer les participants premiers mais qui, par leur objet même, ressortissent plus du tourisme scolaire que de réelles occasions d'immersion dans la langue étudiée.

À la décharge des établissements, il faut souligner la difficulté d'organiser de réels échanges, avec réciprocité, notamment dans les établissements situés en zones défavorisées, certaines familles n'ayant pas les moyens d'accueillir un élève étranger à leur domicile.

**Parmi les élèves interrogés par la mission, se sont trouvés assez régulièrement des élèves dont la langue familiale n'est ni le français ni une langue étudiée au collège.** Jamais cela n'a paru constituer un handicap pour eux. **Bien souvent, au contraire, cela a semblé représenter un atout. Cette dimension du plurilinguisme familial et scolaire est parfois utilisée comme un levier par l'établissement pour promouvoir l'enseignement des langues, l'ouverture culturelle et préserver l'attractivité de l'établissement.**

Pages 13-14 :

### **1.2.1. Ces dispositifs peuvent permettre l'acquisition de compétences transférables aux autres disciplines**

D'une manière générale, les élèves de ces classes et sections font preuve d'une aisance à l'oral qui se manifeste souvent dans d'autres enseignements.

Pages 14-15 :

### **1.2.2. L'apport le plus manifeste de chacun des deux dispositifs réside dans les effets sur les attitudes et la motivation des élèves**

**Il s'agit « d'élèves curieux, ouverts et motivés »,** les enseignants rencontrés sont unanimes sur ce constat, qu'il convient de relativiser pour deux raisons principales. L'enseignement spécifique de langue est **en général dispensé dans des groupes de plus petite taille (24 élèves maximum) que les classes entières.** Par ailleurs, les sections européennes, plus sélectives, sont, à l'exception de l'anglais, rarement totalement remplies. La seconde raison tient à l'origine sociale de ces élèves (cf. *infra* § 1.3.4). Cependant, **la mission souligne que le profil scolaire de ces élèves ne doit pas être réduit au seul jeu du déterminisme social.**

[...]

Les élèves portent à peu près tous le même discours. Majoritairement, les élèves de SELO veulent pouvoir continuer ce parcours, tout particulièrement ceux des sections anglais « car ce sont généralement de bonnes classes », disent-ils. Ces « bonnes classes » sont plus motivantes et ont un meilleur rythme. Pour eux, **le fait d'avoir des heures en plus est un avantage, donne l'habitude de travailler davantage. Qu'ils soient élèves de section bi-langues ou de SELO, ils relèvent que, dans les séances d'enseignement de ces sections, le comportement est plus calme et travailleur.** Les élèves de SELO se sentent meilleurs que leurs camarades en classe normale.

Ils affirment que la classe bi-langues ou la section européenne est « **un investissement de soi-même qui porte vers une habitude de travail** », qu'« **être bon élève dans une discipline amène à être bon élève dans les autres matières** ». Ils remarquent aussi, de façon plus utilitaire, que « cela permet d'augmenter sa moyenne » ou encore « d'avoir des points au bac ».

**Le temps supplémentaire en langue est utilisé pour travailler de manière plus active, car il se fait en petit groupe. Ils ont bien le sentiment que la section européenne est faite pour ceux qui sont plus motivés.** Ceux qui s'y retrouvent sont là « pour apprendre plus et approfondir [*l'anglais*]. Cela fait deux heures en plus. Le niveau d'anglais est plus exigeant, mais le rythme est plus cool ».

[...]

**Ils apprécient majoritairement l'architecture choisie récemment par les chefs d'établissement qui ont préféré ne plus constituer des divisions avec les seuls élèves des classes bi-langues ou des sections européennes. Ils ont néanmoins conscience de faire partie des bons élèves (les têtes de classe) mais disent aider volontiers leurs camarades moins performants en langue.**

Page 16 :

#### **1.2.4. Deux réalités coexistent lorsqu'il s'agit de l'effet de ces dispositifs sur la mixité sociale des établissements**

Les établissements sont très attirés par ces dispositifs linguistiques qui constituent bien souvent le fleuron de leur offre de formation, au-delà des enseignements obligatoires. **Le développement de ces dispositifs répond donc moins à une impulsion académique qu'à une politique d'établissement** que les instances académiques cherchent à encadrer dans une cohérence de carte académique des langues.

**Dans les centres villes des grandes agglomérations où le choix entre plusieurs établissements est à la fois possible et relativement ouvert, c'est la concurrence entre établissements, y compris privés sous contrat qui, souvent, conduit les collèges publics à installer ces dispositifs.**

**S'agissant des collèges relevant de l'éducation prioritaire, la présence de cette offre linguistique particulière est encore plus vitale que pour les autres établissements. Il s'agit de contrecarrer les phénomènes de fuite des catégories sociales moyennes et favorisées.** Ainsi, certaines stratégies académiques ont conduit à installer dans tous les collèges classés en éducation prioritaire au moins une classe bi-langues et une section européenne. **Dans ces collèges, les élèves en parcours bi-langues ou en section européenne relèvent certes moins souvent des catégories les plus défavorisées que le reste des élèves, mais la présence de ces dispositifs, dès lors que leurs élèves sont répartis dans plusieurs divisions, participe à la mixité sociale de l'établissement et favorise un effet d'entraînement positif au sein des classes.**

Pages 20-21 :

#### **1.3.3. Des modalités d'accès fort variables**

Sur ce point, il convient de rappeler que, dans les textes, l'entrée dans l'un ou l'autre des deux dispositifs n'est pas fondée sur la sélection.

##### **Pour les classes bi-langues**

[...]

**Lorsque le taux de pression est nul ou très faible, il n'y a aucune sélection. Ces classes/sections sont le plus souvent alimentées par des élèves qui y poursuivent l'apprentissage de la langue qu'ils pratiquaient en primaire. Mais il n'est pas rare qu'elles accueillent des élèves qui n'avaient pas étudié de langue vivante autre que l'anglais en primaire.** Lorsqu'il y a un taux de pression, les résultats scolaires, la capacité à faire des efforts, la capacité des familles à accompagner ces élèves deviennent discriminants et ne permettent pas à la plupart des élèves issus de catégories sociales défavorisées d'accéder à la classe/section bi-langues.

##### **Pour les sections européennes ou de langues orientales**

Il n'existe aucun critère d'admission dans les SELO qui ne connaissent pas de taux de pression. Dans ce cas, la section recrute, conformément au principe de la circulaire de 1992, **des élèves volontaires sur la base de leur motivation. Et ce ne sont pas forcément des élèves issus d'une classe bi-langues.**

Pour les sections pour lesquelles existe un taux de pression, l'entrée dans le dispositif repose sur un choix de l'établissement, pour ne pas dire un tri, qui va bien au-delà d'une décision ou d'un avis pris en conseil de classe.[...]

Pages 21-22 :

#### **1.3.4. Les catégories sociales favorisées sont surreprésentées dans ces dispositifs**

D'une manière générale, le constat fait par la mission est celui d'une surreprésentation des catégories sociales favorisées dans les deux dispositifs, écart plus marqué en section européenne ou de langues orientales qu'en classes/sections bi-langues, et à l'intérieur des SELO nettement plus marqué pour les sections européennes anglais que pour les autres. Cet écart dans le poids relatif de chaque catégorie peut s'élever jusqu'à 20 points [...].

**Dans tous les cas, cependant, la présence d'un dispositif linguistique comme le parcours bi-langues ou la SELO participe indéniablement à une meilleure attractivité du collège, facteur de mixité sociale pour les établissements classés en éducation prioritaire. En outre, dès lors que les élèves**

**scolarisés dans ces dispositifs sont répartis pour les autres enseignements dans plusieurs classes, ils y constituent une tête de classe, au bénéfice de tous.**

De ces observations, il est possible de tirer les conclusions suivantes. **Ces deux dispositifs ne concernent certes pas la totalité des élèves mais :**

– **les classes/sections bi-langues préservent une forme de diversité dans l'enseignement des langues et une forme de mixité sociale dans les établissements les moins favorisés.**

[...]

Leur suppression pourrait être envisagée seulement à trois conditions :

– prévoir, dans la future organisation du collège rénové, l'introduction d'une part raisonnable et raisonnée de « DNL pour tous » ;

– **envisager**, au sein des futurs enseignements individualisés du collège rénové (hors enseignements de tronc commun), **une réponse à la demande d'approfondissement linguistique**, demande qui est prise en compte et fait partie de l'offre au niveau du lycée, qu'il s'agisse des SELO ou de l'enseignement de langue vivante approfondie (LVA) ;

– consolider, tant au plan réglementaire qu'au plan de leur positionnement et de leur rôle dans les politiques linguistiques académiques, les SELO de lycée.

#### **2.4. Accroître le temps d'exposition à la langue et mettre les élèves en situation d'utiliser la langue/les langues qu'ils apprennent**

**C'est là un impératif** qui, lui aussi, a fait l'objet de nombreuses recommandations précédentes. On peut se référer notamment au rapport *Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues*.

à un dispositif et conditionné par l'appartenance à une section. [...]

#### **3.1. Généraliser le démarrage de l'apprentissage d'une deuxième langue vivante dès la classe de sixième en mettant fin, de facto, au dispositif bi-langues et en supprimant les SELO de collège**

**La généralisation de l'enseignement de deux langues en sixième** (qui faisait partie des recommandations présentées le 7 février 2012 au ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative par le Comité stratégique sur l'enseignement des langues) **reste le scénario qui répond le mieux au souci d'assurer la continuité des apprentissages et le renforcement de la liaison entre école et collège, comme le font les actuelles classes bi-langues pour les élèves qui y sont scolarisés.** C'est aussi un scénario d'égalité de traitement de tous les élèves. Il part du postulat de la disparition, *de facto*, des classes bi-langues et des sections européennes. **En mettant toutes les langues à égalité, il règle la question des engagements internationaux (cf. supra 1.1.3.) mais prive les langues soutenues par le dispositif actuel, l'allemand notamment, de l'avantage du traitement spécifique dont elles bénéficient.**

[...]

la généralisation d'une LV2 ne reflétera certainement pas le schéma actuel des choix de familles socialement favorisées et d'élèves qui ne rechignent pas à l'effort. **Dans un nouveau contexte de généralisation de la LV2 dès la classe de sixième, il n'est pas déraisonnable de penser que les choix seront identiques à ceux faits en classe de quatrième pour la LV2 : ce devrait donc être l'espagnol qui serait très majoritairement choisi.**

Cette hypothèse présente cependant quelques avantages de nature à globalement satisfaire les familles et les enseignants :

– augmentation du volume horaire global consacré à l'apprentissage des langues vivantes ;

– continuité pédagogique assurée ;

– maintien d'une certaine diversité linguistique, conformément aux engagements internationaux.

De ce point de vue, à coût égal, elle **est plus satisfaisante que l'introduction de la LV2 en cinquième avec trois heures hebdomadaires.**

### 3.2. Généraliser le démarrage de la deuxième langue vivante en début de cinquième en supprimant les dispositifs bi-langues et SELO

La mission souligne que les deux académies en question, soumises à la pression des familles et des établissements, ont dû **renoncer au principe de la suppression des classes bi-langues en sixième**.

Ce scénario n'est pas sans risque. **Il n'est pas certain que les avantages de sa mise en œuvre l'emportent sur les inconvénients. À condition de ne pas se contenter de répartir sur trois années le volume horaire actuel de deux années, il permet d'offrir à tous les élèves un an de cursus supplémentaire en LV2.** Mais il emporte la suppression des classes bi-langues de sixième et avec elle une rupture pédagogique entre l'école primaire et le collège pour les élèves qui ont étudié une autre langue que l'anglais, **il met à mal certains de nos engagements internationaux (franco-allemands, notamment, cf. supra 1.3.3.) et amoindrit la faible mixité sociale existant encore dans les collèges de l'éducation prioritaire concernés.** Ce scénario conforte aussi une suprématie de l'anglais qui va à **l'encontre de la diversification linguistique recherchée.**

Dans les deux premières variantes, les économies réalisées par la suppression des classes bi-langues en sixième, mêmes augmentées des économies réalisées par la suppression des SELO de collège ne permettent pas de couvrir le financement d'une LV2 dans toutes les classes de cinquième. Si la variante 3 ci-après est retenue, le coût reste quasiment constant mais **les conditions d'apprentissage de la LV2 se dégradent. En effet, la simple distribution sur trois niveaux des 6 heures actuellement consacrées à la LV2 équivaudrait à une dilution dans le temps, avec une fréquence insuffisante des séances et un rythme d'apprentissage distendu, au point que le statu quo (LV2 en quatrième) pourrait s'avérer préférable.**

#### Conclusion

**Les dispositifs classes bi-langues et sections européennes ou de langues orientales ont rempli la plupart des objectifs qui leur ont été fixés lors de leur création. Ils se sont développés de manière continue, sous l'impulsion tant ministérielle qu'académique, en réponse à une certaine demande des familles. Étant destinés aux « élèves motivés par l'apprentissage des langues vivantes », ces dispositifs n'ont jamais été conçus pour s'adresser à l'ensemble d'entre eux, c'est leur principale faiblesse.**

Aujourd'hui, alors que le rang des élèves français dans les évaluations internationales est insuffisant, la question du devenir des sections bi-langues et des SELO en collège s'inscrit nécessairement dans une interrogation plus large sur l'enseignement des langues vivantes. Le bilan demandé à la mission a donc naturellement conduit à une réflexion plus globale sur ce que pourrait être l'enseignement des langues vivantes dans le cadre du collège rénové. De ce fait, la mission a pris en compte les travaux réalisés depuis une dizaine d'années, qui ont donné lieu à plusieurs rapports des inspections générales.

**Le bilan des deux dispositifs confirme que le collège doit offrir aux élèves :**

- **un enseignement des deux langues vivantes aussi tôt que possible**, maintenant que l'école primaire est l'espace naturel pour l'apprentissage d'une première langue vivante ;
- **une exposition accrue aux langues vivantes étrangères**, notamment en liaison avec ou dans le cadre d'autres apprentissages (enseignements complémentaires).

Dans le contexte du collège rénové, **les quatre scénarios présentés tracent une ligne de partage fluctuante entre la composante pédagogique et l'élément budgétaire.**

Le premier, en supprimant les classes bi-langues et les SELO et en généralisant le démarrage de la deuxième langue vivante en classe de sixième est, pédagogiquement, le plus satisfaisant. Il paraît peu adapté aux contraintes budgétaires actuelles.

**Le deuxième, en assortissant le démarrage de la deuxième langue vivante en classe de cinquième de la suppression des dispositifs bi-langues et SELO, paraît le plus équitable. C'est aussi celui de la rupture pédagogique pour toutes les langues autres que l'anglais et celui qui respecte le moins les accords internationaux bilatéraux.**

Le troisième, en conjuguant démarrage de la deuxième langue vivante en classe de cinquième et mise en place d'une carte académique optimisée des sections bi-langues et des SELO, s'inscrit dans le prolongement de la situation actuelle. Il paraît en cela plus équilibré, plus acceptable par les familles et présente peu de risques, sauf celui de l'augmentation des coûts qu'il serait tentant de minimiser en réduisant l'horaire global d'enseignement.

Le quatrième, proche du précédent propose deux parcours linguistiques explicitement distincts :

- Un parcours avec l'anglais en LV1 à l'école primaire et un début de l'apprentissage de la LV2 en cinquième ;
- un parcours avec une LV1 autre que l'anglais dès l'école primaire et un début de l'apprentissage de la LV2 dès la classe de sixième.

Ce dernier scénario respecte les accords internationaux et présente peu de risques sauf celui de l'augmentation des coûts qu'il sera, là aussi, tentant de réduire en rognant sur l'horaire global d'enseignement.

**En conclusion, la difficulté, quel que soit le scénario retenu, sera de ne pas dégrader l'objectif pédagogique sans cesse rappelé par les différents textes, pour des enjeux purement budgétaires.**

**Pétition Réforme du collège  
NON à la disparition programmée  
de l'allemand de l'enseignement en France**

Monsieur le Président de la République, Madame la Ministre de l'Education Nationale, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères,

Nous attirons votre attention sur les conséquences désastreuses qu'aurait le projet réforme du collège présenté, non seulement sur le niveau de maîtrise des langues étrangères, mais aussi sur le nombre de germanistes en France.

Le saupoudrage d'heures d'enseignement des langues vivantes ne permet pas d'acquérir les automatismes indispensables à une bonne maîtrise de la langue : Pour progresser, il faut 3 heures minimum par semaine, que ce soit au collège ou au lycée !

Les engagements bilatéraux entre la France et l'Allemagne, réaffirmés par vous le 22 janvier 2013, doivent être respectés : la France manque de germanistes et l'allemand constitue un atout dans la recherche d'emploi et la construction européenne.

Sans les classes bilangues et les classes européennes de collège, vous condamneriez à terme les classes européennes de lycée, les sections Abibac, les échanges individuels et collectifs, ainsi que les efforts et l'existence même du Secrétariat Franco-Allemand pour les échanges en formation professionnelle, de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, de l'Université Franco-Allemande !

C'est pourquoi nous demandons pour l'avenir de la jeunesse de notre pays et pour la crédibilité de nos engagements internationaux :

1. Le maintien du dispositif bilangue tel qu'il existe actuellement avec au moins 3 heures hebdomadaires pour chaque langue, que ce soit pour assurer la continuité ou pour commencer l'allemand en 6°.
2. Le maintien du dispositif des classes européennes en collège avec une dotation fléchée de 2 heures hebdomadaires pour chacune des deux années de collège, avec un prolongement au lycée par un renforcement linguistique et une discipline non linguistique enseignée en langue vivante.
3. De ne pas généraliser la 5°LV2 à moyens constants, soit 2 heures hebdomadaires sur 3 ans au lieu de 3 heures hebdomadaires sur 2 ans - ce qui aurait comme effet que la langue soit moins bien maîtrisée qu'avec le système actuel !

Thérèse Clerc, Présidente de l'ADEAF

Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France

Et près de 50 000 signataires sur <http://www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=rcADEAF>



## REUSSIR LA DIVERSIFICATION DES LANGUES ENSEIGNEES ET LE PLAN DE RENOVATION DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

Dans un contexte budgétaire tendu, si quelques-unes des mesures qui suivent représentent un investissement et un réel pari sur l'avenir, **la plupart d'entre elles ne coûtent rien** et permettraient de **maintenir les enseignants de langues autres que l'anglais et l'espagnol sur un établissement pour une efficacité maximale** et garantir l'ouverture de notre système scolaire à l'Europe, la mobilité des élèves et la vigueur du plan de relance de l'enseignement de l'allemand.

- **Participation de droit**, au titre du plan de relance de l'enseignement de l'allemand, des IA-IPR d'allemand ou d'italien et des associations de linguistes spécialistes **à la commission académique des langues**,
- **Implantation de postes fléchés** en allemand dans au moins 2 écoles de bassin **pour alimenter un collège**,
- **Implantation des postes fléchés en allemand par paire** pour que le professeur des écoles ne devienne pas « le professeur d'allemand » et qu'une absence soit remplaçable à l'interne,
- **Continuité non obligatoire** de l'enseignement de la langue **entre le CP et le CM2** pour permettre une découverte d'une autre langue et mieux **utiliser la diversité des profils linguistiques** des enseignants de l'école,
- **Recrutement de professeurs des écoles sur leur profil linguistique**, en particulier pour assurer la présence de **l'allemand** en LV1/A dès l'école élémentaire,
- Possibilité **d'ateliers école-collège** pour que l'enseignant en poste dans le secondaire puisse conduire une **initiation en langue dans les écoles de recrutement**, dans le cadre de la connaissance de **l'Europe** en particulier,
- Constitution de **groupes spécifiques pour les langues**, distincts et plus légers que les groupes-classes, pour permettre une réelle **pratique orale**,
- **Augmentation de l'exposition à la langue** avec un **horaire renforcé en début d'apprentissage** et un **minimum de 3 heures par semaine** par la suite tout au long de la scolarité,
- Début des **sections européennes** (+ 2h) allemand **dès la 6ème** afin de permettre une maîtrise de la langue suffisante pour :
  - assurer les **échanges individuels dès la 4ème**,
  - commencer une **discipline non-linguistique dès la 4ème**,
  - effectuer **une année scolaire ou partie avant le bac en Allemagne ou autre pays ayant un accord**,
  - présenter à terme l'**Abibac**, l'**Esabac** ou le **Bachibac**,
  - poursuivre des **études en double-cursus de l'Université Franco-Allemande ou Franco-Italienne**,

- Ouverture de **l'enseignement de la discipline non-linguistique aux enseignants de langues au collège comme au lycée** (après formation si besoin est) **ou maintien d'un horaire renforcé** sur les 4 années du collège et début de la discipline non-linguistique au lycée seulement,
- Maintien d'une épreuve pour la **certification en allemand en fin de 3ème avec sortie différenciée** (peut se passer sur la base de celle proposée en 2nde), **cumulable avec une certification en anglais**,
- **Formation des enseignants** aux **projets binationaux et internationaux** et aux **technologies** facilitant les contacts avec la culture et les pays des langues enseignées,
- Engagement pour **qu'un enseignant d'allemand ou d'italien ait un poste sur un établissement pour pouvoir s'y investir et faire vivre un échange de classe, informer sur les échanges individuels**, etc.,
- **Prise en compte des projets** de l'équipe pédagogique des langues à faible diffusion (qui se réduit souvent à un professeur) **dans le service dû** pour permettre à un **enseignant** de se stabiliser sur un établissement, valorisation de son engagement,
- **Prise en compte** dans leur scolarité **de la "biographie langagière" des élèves** : périodes à l'étranger, échanges ou correspondances,
- **Information organisée par la direction des établissements** sur l'intérêt de commencer par une autre langue que l'anglais quand c'est possible, **sur les enjeux du choix des langues**, les besoins très diversifiés qui doivent déterminer ce choix, les langues de l'Europe... des **réunions sont indispensables pour distribuer la brochure de promotion de la langue du partenaire « L'allemand, un plus »** par exemple,
- Assouplissement de l'organisation de l'enseignement des langues pour **multiplier les plages d'exposition en langue**, en groupant par exemple **2 langues sur 1h30**, on peut avoir les élèves **4 fois par semaine tout en ne "consommant" que 6h hebdomadaires** : la langue étant l'outil et l'objet de l'apprentissage, il est indispensable d'augmenter l'exposition à la langue pour assurer de réels progrès,
- **Cours le matin** quand la concentration est plus grande pour acquérir la phonologie et les réflexes à **l'oral**,
- Définition des **épreuves d'examens prenant en compte les différentes compétences** linguistiques et socio-culturelles,
- **Possibilité de l'allemand LV1 ou LV2** (modules) **en enseignement professionnel** dans des secteurs géographiques ou des secteurs d'activité qui le justifient,
- **Renforcement de la journée franco-allemande**, la plupart du temps organisée par les seuls enseignants d'allemand et **ne touchant que peu les élèves non-germanistes**,
- **Information renforcée aux cadres de l'Education Nationale** (Recteurs, Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs de l'Education Nationale, Chefs d'établissement) sur les enjeux économiques et culturels du plan de relance de l'allemand,
- **Plan médiatique pour expliquer à l'opinion publique le plan de relance de l'allemand** dont elle ignore assez largement les raisons, l'ambition... voire l'existence.

# ENSEIGNEMENT DE L'ALLEMAND EN 2017

## Bilan chiffré et dispositifs actuels

### I. Tableau récapitulatif des parcours d'apprentissage de l'allemand et l'anglais :

Parcours d'apprentissage	débuté en primaire <sup>1</sup>	poursuivi ou débuté en 6 <sup>ème</sup>	poursuivi ou débuté en 5 <sup>ème</sup>
<b>Sections bilingues</b>	allemand ou allemand <b>et</b> anglais <sup>2</sup>	allemand <b>et</b> anglais <sup>3</sup> (6h pour les deux langues)	<b>Interruption du dispositif bilingues : Parcours allemand LV1, ou le plus souvent LV2</b>
<b>Allemand LV1 Anglais LV2</b>	allemand ou anglais	allemand : 4h/semaine anglais : ∅	Allemand : 3h/semaine anglais : 2,5h/semaine <sup>4</sup>
<b>Allemand LV2 Anglais LV1</b>	allemand ou anglais	anglais : 4h/semaine allemand : ∅	allemand : 2,5h/semaine anglais : 3h/semaine

1. En CP, selon les textes ; en fait, classe de début d'apprentissage de la LV1 variable ; horaire : 1h30 par semaine
2. Modalités de répartition horaire très diverses.
3. Dans les sections bilingues de 6e, l'horaire global pour les deux langues est de 6 h. La répartition n'est pas fixée nationalement et varie en fonction du choix des académies, des DASEN ou des établissements. L'horaire de la LV1 mais plus souvent de la LV2 s'applique pour l'allemand à partir de la 5e.
4. Dans les faits, c'est presque toujours l'anglais qui bénéficie de l'horaire de LV1 et non l'allemand.

L'allemand n'est pas proposé dans tous les collèges. La répartition des bilingues est très inégale sur le territoire national.

L'allemand peut être choisi en LV3 au lycée, où s'ajoutent aux options des séries du bac des cursus spécifiques : sections AbiBac, sections internationales ou bien encore lycées franco-allemands.

Par ailleurs, dans les classes post-bac, 2 langues ne sont pas obligatoires dans toutes les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) et les BTS.

Les élèves apprenant l'allemand peuvent bénéficier tout au long de leur scolarité de programmes de mobilité soutenus par l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse).

## II. Données chiffrées

### ➤ Elèves 1° degré

A la rentrée 2015, 6,2% des élèves scolarisés dans le secteur public apprennent l'allemand à l'école primaire (avec Strasbourg et Nancy-Metz qui totalisent 85% des élèves apprenant l'allemand...)

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
18,6%	16,4%	15,1%	11,5%	13,1%	10,6%	11,3%	10,8%	9,1%	8,6%	7,6%	6,2%	6%	6%	6,2%

Proportion des élèves apprenant l'allemand dans le secteur public. (source DEPP)

### ➤ Elèves 2° degré

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>allemand</b>	22,9	18,5	15,5	15,2	15,3	15,4	15,5	15,5	15,4	15,4	15,3	15,2	15,2
<b>anglais</b>	93	95,3	97,2	97,4	97,6	97,8	98	98,3	98,5	98,5	98,2	98,8	98,9
<b>espagnol</b>	28,9	34,2	39,6	39,7	39,5	39,4	41,1	42,9	44,3	45,5	46,1	47,2	47,7

Proportion d'élèves dans l'ensemble du 2° degré (public et privé) (source DEPP)

La baisse a été stoppée et les effectifs stabilisés grâce aux classes bilangues (enseignement de deux langues dès la classe de 6°)

Le nombre de sections bilangues allemand-anglais en 6<sup>ème</sup> est passé de 542 en 2002 à 3406 en 2015. Dans sa carte des langues de la rentrée 2016, le MEN avait prévu 2303 bilangues allemand-anglais (prévisions ADEAF : 2166), soit la fermeture d'un tiers des bilangues, conséquence de la mise en œuvre de la réforme du collège et l'obligation de continuité avec le primaire pour le maintien des bilangues en 6<sup>ème</sup>.

A la rentrée 2015, 98402 élèves apprenaient l'allemand en 6° (dont 90% en bilangue).

**A la rentrée 2016, ils ne sont plus que 73074 soit une diminution de 26 %.**

Collège	Rentrée 2015			
	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien
sixième LV1et bilangues	12,2 %	98,6 %	3,8 %	0,8 %
quatrième LV2	12,8 %	6,6 %	74 %	5,4 %
<b>Total premier cycle LV1+LV2</b>	<b>15,0 %</b>	99%	40,5 %	3,2 %

Lycée	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Chinois
	général et technologique	20,9 %	99,9 %	73 %	7,9 %
professionnel	4,4%	96,2 %	30,1 %	1,8 %	0,01 %
<b>Ensemble</b>	<b>15,2 %</b>	98,9%	47,7%	4,3 %	0,7 %

A la rentrée 2015, 15,2% des élèves apprennent l'allemand (au titre de la première, deuxième ou troisième langue)

A la rentrée 2016, 15,7% des élèves apprennent l'allemand. Mais une classe d'âge supplémentaire est concernée (début de l'apprentissage de la LV2 avancé en 5ème). L'augmentation des effectifs d'élèves germanistes n'est pas proportionnelle au nombre d'élèves supplémentaires concernés par l'apprentissage de la LV2. L'allemand a été moins choisi. La progression de l'espagnol s'accroît.

### III. L'image de l'allemand

Pour que l'apprentissage de l'allemand se développe, il faut, en plus d'une indispensable politique volontariste, améliorer l'image de l'allemand, une langue qui doit être perçue comme accessible à tous.

#### Les arguments rationnels

- nombreuses opportunités d'échanges y compris en formation professionnelle,
- réalisme économique (principal partenaire),
- opportunités professionnelles (2<sup>ème</sup> langue la plus demandée sur le marché du travail),

ne suffisent pas.

**Il faut associer au choix rationnel d'une langue qui a de nombreux atouts le choix du cœur, d'une langue de l'amitié, d'une langue de culture ouverte sur le monde.**

C'est ce que nous nous efforçons de faire en nous engageant aux côtés du Ministère de l'Education Nationale, du Goethe Institut et d'autres acteurs du réseau franco-allemand par la brochure « L'allemand, un plus ». Mais une campagne de plus grande ampleur est indispensable.

## Exemple de document de l'ADEAF pour les parents



### Parler allemand aujourd'hui : un atout majeur !

S'il est indispensable de parler anglais, la nécessité de maîtriser au moins deux langues étrangères est une évidence. Et parler allemand aujourd'hui reste un atout majeur.

#### L'allemand, c'est le bon choix !

- \* C'est apprendre une langue accessible à tous : une langue de communication logique et claire, un enseignement avec des méthodes modernes,
- \* découvrir grâce aux nombreuses possibilités d'échanges un pays et une culture d'une très grande richesse tournés vers la modernité,
- \* réussir son avenir professionnel en maîtrisant une langue recherchée sur le marché du travail.

**Les liens étroits avec l'Allemagne facilitent les échanges et une réelle pratique de la langue du partenaire.**

70 % des échanges scolaires sont des échanges avec l'Allemagne. Ces échanges existent pour tout type d'élèves. Il existe aussi des programmes individuels d'échange, comme le programme **Brigitte Sauzay** et le programme **Voltaire**, qui permettent à un élève français de passer une partie de son année scolaire dans un établissement allemand.

**Ces programmes n'existent que pour l'allemand !**

**L'allemand est une langue accessible à tous** et les résultats obtenus par les germanistes aux examens officiels sont au moins aussi bons que ceux obtenus dans les autres langues. Son enseignement a beaucoup évolué et vise d'abord à la compréhension et à l'expression orale. Par ses structures comme par son vocabulaire, l'allemand se rapproche de l'anglais et facilite son apprentissage. L'allemand peut être choisi dès le primaire et continué en classe bilingue.



**Du fait de l'importance des relations économiques entre nos deux pays** (la France est le premier client de l'Allemagne et l'Allemagne le premier fournisseur de la France), la connaissance de l'allemand est un véritable atout sur le marché du travail.

La collaboration entre nos deux pays a permis le développement de filières d'études attractives : sections européennes, Abibac (préparation simultanée du baccalauréat français et de l'Abitur allemand – 4000 inscrits), doubles diplômes proposés dans presque tous les domaines de l'enseignement supérieur par l'Université Franco-Allemande sont autant de possibilités d'approfondir et de valoriser les compétences de ceux qui font le choix de l'allemand.

#### S'informer:

- <http://adeaf.net> (Association pour le développement de l'enseignement de l'Allemand en France)
- [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org) (Office franco-allemand pour la jeunesse)
- [www.goethe.de/France](http://www.goethe.de/France) (centre culturel allemand)
- [www.dfh-ufa.org](http://www.dfh-ufa.org) (Université franco-allemande)

Document édité par l'ADEAF  
contact.adeaf@gmail.com

Exemple d'autocollants de l'ADEAF pour les enfants



## Politique des langues et apprentissage de l'allemand

Forte de 2000 adhérents qui en font l'association de linguistes la plus représentative en réunissant près d'1/3 des enseignants d'allemand, l'ADEAF s'engage depuis plus de 30 ans pour la promotion de la langue allemande, de son enseignement et de son apprentissage, dans une perspective de pluralisme linguistique.

Nos positions et propositions s'inscrivent dans le contexte présenté dans ce dossier, contexte qui impose une action volontariste en faveur de l'offre d'allemand, par la définition au niveau national de parcours scolaires ouverts à tous, associant l'allemand à l'anglais.

### L'ADEAF demande :

- une politique nationale des langues vivantes assumée et pérenne, et attentive à ce que l'apprentissage de l'allemand soit possible pour tous les élèves.
- une sensibilisation à la diversité linguistique et un éveil à diverses langues - dont l'allemand - dès la maternelle dans une perspective d'éducation plurilingue pour favoriser et faciliter les apprentissages ultérieurs.
- une offre d'allemand dans le primaire dans le respect de l'agenda 2020.
- des horaires d'enseignement d'au moins 3 heures hebdomadaires, indispensables à un apprentissage efficace.
- des moyens horaires fléchés dans les dotations horaires des collèges et lycées pour toutes les langues vivantes et notamment des dispositifs spécifiques pour garantir la diversité linguistique et pour éviter que l'allemand (ou d'autres langues) ne servent de variables d'ajustement et ne soit mis en concurrence avec des enseignements facultatifs.
- la généralisation de bilangues allemand-anglais, ouvertes à tous, à parité horaire, dans le cadre d'une politique nationale relayée sur le plan académique et local (le dispositif bilangue ne doit pas dépendre du seul bon vouloir des recteurs et des chefs d'établissement), soutien spécifique légitimé par les accords bilatéraux et le développement d'une pédagogie tirant profit de l'enseignement en parallèle de l'allemand et de l'anglais. Ces sections ont vocation à être proposées partout, sans exigence d'un apprentissage préalable en primaire, contribuant ainsi à la mixité sociale et à l'égalité des chances.
- le développement des sections européennes en collège (avec deux heures hebdomadaires de renforcement linguistique et un enseignement en LV d'une discipline non linguistique) proposant à tous des parcours identifiés d'ouverture sur l'Europe.
- la valorisation des expériences de mobilité des élèves à l'étranger (échanges, séjours, stages ...).
- la valorisation de la certification en langue vivante étrangère.
- deux langues obligatoires dans toutes les classes post-bac (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles et BTS).
- la prise en compte de la maîtrise de deux langues étrangères dans tous les concours d'entrée aux grandes écoles ainsi que dans les concours de la Fonction publique.